



Point d'étape
dans la **mise en œuvre**
des

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

à l'occasion du Forum politique de haut niveau
sur le développement durable - Juillet 2017



Point d'étape de la France dans la mise en œuvre des ODD

à l'occasion du Forum politique de haut niveau

à l'ONU en juillet 2017

Sommaire

Éditorial.....	3
L'avancement du programme national de mise en œuvre des objectifs de développement durable.....	5
1. Organiser la contribution de l'État à la mise en œuvre des ODD.....	5
Un collectif interministériel piloté par la DIDD.....	5
La mobilisation des ministères pour les ODD.....	6
Une feuille de route pour contribuer à l'atteinte des ODD à l'international.....	6
L'analyse de la situation de la France au regard des ODD se poursuit.....	6
2. Informer et sensibiliser pour faciliter l'appropriation des ODD.....	7
Donner envie en explicitant les opportunités que représentent les ODD.....	7
Communiquer au sujet de la mise en œuvre des ODD par la France.....	8
3. Mobiliser l'ensemble des acteur·rice·s de la société.....	8
Organiser la concertation avec l'ensemble des acteur·rice·s de la société.....	9
Faciliter les partenariats et faire émerger des projets exemplaires.....	10
Un document d'étape en vue du FPHN 2017.....	13
Un point d'étape vers 2030.....	13
Les ODD, une grille de lecture pour tou·te·s les acteur·rice·s.....	13
Une transversalité des ODD qui questionne les politiques publiques.....	14
ODD 1 - Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.....	15
En France.....	15
État d'avancement.....	15
Chiffres-clés.....	16
Perspectives.....	16
Interrelations.....	17
La gouvernance des politiques de solidarité.....	17
À l'international.....	17
ODD 2 - Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.....	19
En France.....	19
Lutter contre la faim et la malnutrition sous toutes ses formes et préserver la sécurité alimentaire...19	
Faire face au défi du changement climatique, gérer l'eau et préserver les ressources naturelles, notamment les sols.....	20
Un projet agroécologique pour relever le défi de la multi-performance économique, environnementale, et sociale.....	20
À l'international.....	22

ODD 3 - Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	24
.....	
En France.....	24
État d'avancement.....	24
Interrelations.....	24
Des priorités à co-construire.....	24
Quelques chiffres-clés et avancements au regard des cibles de l'ODD 3.....	25
Perspectives.....	28
À l'international.....	28
ODD 5 - Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.....	31
En France.....	31
Forces et défis pour la France.....	31
État d'avancement.....	31
Chiffres-clés.....	32
Interrelations.....	32
Perspectives.....	33
À l'international.....	33
ODD 9 - Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tou-te-s et encourager l'innovation.....	35
En France.....	35
Interrelations.....	35
Des priorités à co-construire.....	35
Quelques chiffres-clés et avancements au regard des cibles de l'ODD 9.....	36
À l'international.....	41
ODD 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.....	43
En France.....	43
Forces et défis pour la France.....	43
Quelques chiffres-clés et avancements au regard des cibles de l'ODD 14.....	44
À l'international.....	46
Comment la France intègre-t-elle l'ODD 14 dans ses politiques de développement ?.....	47
Dans les enceintes multilatérales.....	47
À travers les instruments de sa politique de développement.....	47
À travers la coopération intergouvernementale.....	48
ODD 17 - Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.....	49
Engager les acteur-ric-e-s à travailler les interrelations entre ODD.....	51
Illustrations.....	51
Interrelations entre l'ODD 14 et les autres ODD.....	51
Interrelations entre l'ODD 2 et les autres ODD.....	53

La réussite de la transition écologique et solidaire, mais aussi énergétique, démographique, territoriale et citoyenne de nos modes de développement est une condition *sine qua non* de la survie de l'Humanité. Il n'y a pas d'alternative à la réussite, pas de « planète B », dès lors que les sociétés humaines sont interdépendantes et que les limites de la planète sont atteintes.

La France appelle à porter à la fois les enjeux majeurs de l'Humanité et de la Planète que sont l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, l'urgence climatique et la préservation des écosystèmes et du vivant. « *Make our planet great again* » est l'appel lancé par le Président de la République française pour une mobilisation mondiale et résolue sur le climat. Il s'applique également à la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Les Objectifs de développement durable dessinent ce projet de civilisation pour que « personne ne reste de côté », un nouveau contrat social qui suppose une mise en marche de l'ensemble des acteurs, afin de transformer véritablement nos modèles de développement et de rendre compatible croissance économique et protection des ressources naturelles.

La réussite ne peut être que solidaire : nous devons impérativement favoriser une action collective et inclusive pour mener à bien l'Agenda 2030 du développement durable, le plan d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement, et l'Accord de Paris sur le climat. La mobilisation mondiale doit passer par l'accompagnement des transitions écologique, énergétique, démographique, territoriale et citoyenne, notamment en renforçant les coalitions internationales pour appuyer les pays en développement

La France s'engage précisément à œuvrer pour le renforcement des synergies entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle de l'Agenda 2030. Elle continuera à promouvoir les coalitions de l'Agenda de l'action climatique qui constituent un formidable vecteur de mobilisation des acteurs non étatiques et sont porteuses de solutions concrètes pour atteindre les objectifs de développement durable bien au-delà des seuls enjeux climatiques.

Pour engager une dynamique internationale en faveur de l'Agenda 2030, la France a tenu dès le Forum Politique de haut niveau de 2016 à réaliser une revue nationale volontaire de sa mise en œuvre de l'Agenda 2030 et a décidé pour maintenir cette mobilisation de présenter cette année un « Point d'étape ».

Ce document présente le panorama d'une démarche d'amélioration continue, tant à l'échelle nationale qu'à travers l'action extérieure de la France, qui suppose encore une appropriation large et des approfondissements certains. La mise en œuvre des ODD se construit dans l'action, au fur et à mesure de la mobilisation grandissante des parties prenantes, acteurs publics et non-étatiques.

Depuis 2016, la France a franchi plusieurs étapes, parmi lesquelles la constitution d'une « communauté des ODD », regroupant l'ensemble des acteurs investis (associations, citoyens, collectivités, entreprises, milieux académiques, ministères, syndicats, etc.), et l'ouverture d'un débat au sein de cette communauté, notamment sur la sélection des indicateurs les plus pertinents pour le contexte français.

Dans les prochaines années, à commencer par 2017, le gouvernement et la société civile prendront des initiatives pour avancer vers l'atteinte concrète des ODD.

La France engagera notamment l'élaboration d'une Stratégie 2030 de transition écologique et solidaire qui fournira les repères nécessaires pour l'action et qui succèdera à la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable. Cette stratégie aura pour objectifs la cohérence de l'action gouvernementale en France et dans le monde et la mobilisation de tous les acteurs pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Nicolas Hulot

Ministre d'État, ministre de la Transition écologique
et solidaire

L'AVANCEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans la continuité de son engagement sans faille pour l'Accord de Paris et des négociations qui ont conduit à l'adoption de la nouvelle feuille de route universelle que représente l'Agenda 2030, la France doit rester à l'avant-garde en étant à la fois ambitieuse, transparente et exemplaire dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

Le Gouvernement s'est engagé, lors du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement réuni sous la présidence du Premier ministre le 30 novembre 2016, à mettre en œuvre les ODD de manière déterminée et cohérente, sur le plan national comme au niveau international à travers sa politique de développement et de solidarité internationale.

Dès juillet 2016, la France s'est portée volontaire pour présenter au Forum Politique de Haut niveau (FPHN) une revue nationale de la démarche de mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

Ce rapport, auquel les acteur·rice·s non étatiques avaient été associé·e·s, expliquait le dispositif de gouvernance et dressait un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 Objectifs en décrivant les principaux enjeux et défis de la France pour l'atteinte des ODD, tant à l'échelle nationale qu'internationale ; présentait les principales orientations de l'action du Gouvernement ; et fournissait des exemples de bonnes pratiques ou d'actions emblématiques de tou·te·s les acteur·rice·s de la société.

La mise en œuvre des ODD implique la mobilisation de tous (associations, chercheur·euse·s, citoyen·ne·s, collectivités territoriales, entreprises, État, syndicats, etc.) dans une logique de coresponsabilité, de gouvernance ouverte et de partenariat. Dans cette perspective, la France a identifié trois axes pour son programme d'action 2017 : i) l'organisation de la contribution de l'État, ii) l'information et la sensibilisation pour que tout un chacun s'approprie les ODD et iii) la mobilisation de tou·te·s les acteur·rice·s.

La mise en œuvre des ODD est articulée autour des principes et enjeux de transversalité et de cohérence des solutions proposées, en prenant en compte les interrelations entre les 17 Objectifs.

1. ORGANISER LA CONTRIBUTION DE L'ÉTAT À LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

Afin d'assurer la transversalité et la cohérence, trois dispositifs sont dédiés à la mise en œuvre nationale des ODD : la Déléguée interministérielle au développement durable (DIDD) organise la coordination et la transversalité, des chefs de file ministériels sont chargés d'animer la mise en œuvre pour chacun des ODD et des travaux sur les outils d'analyse des politiques publiques ont été entrepris, en premier lieu dans le champ des politiques environnementales.

UN COLLECTIF INTERMINISTÉRIEL PILOTÉ PAR LA DIDD

La DIDD, par ailleurs Commissaire générale au développement durable sous l'autorité du Ministre de la Transition écologique et solidaire (MTES), est chargée d'assurer la coordination interministérielle et la transversalité du volet national de la mise en œuvre des ODD en France, sous l'autorité du Premier ministre (décision du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement du 30 novembre 2016) et en étroite coordination avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

pour le volet international. Elle s'appuie pour cela sur le réseau des Hauts fonctionnaires au développement durable (HFDD), présents dans chaque ministère, chaque ministre ayant la responsabilité de désigner un Haut fonctionnaire chargé de préparer la contribution de son administration à la stratégie nationale de développement durable. Elle réunit par ailleurs régulièrement un comité de pilotage interministériel pour l'ensemble des ODD.

LA MOBILISATION DES MINISTÈRES POUR LES ODD

Si la mise en œuvre des ODD suppose une approche systémique, elle nécessite aussi une forme d'organisation par ODD en mobilisant les acteur·rice·s les mieux placé·e·s pour y parvenir. Au sein du comité de pilotage interministériel, des ministères « pilotes » et des ministères « associés » ont été identifiés pour chaque ODD. Les ministères chefs de file ont pour mission de mener les travaux de revue des politiques publiques, d'effectuer une analyse des lacunes (notamment en mettant en lumière les interrelations entre ODD), d'organiser la concertation avec les parties-prenantes et d'assurer le rapportage sur leur mise en œuvre.

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR CONTRIBUER À L'ATTEINTE DES ODD À L'INTERNATIONAL

La réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 30 novembre 2016, sous la présidence du Premier ministre, a permis de montrer la volonté de la France de prendre pleinement sa part dans la réalisation internationale des ODD, en adaptant sa politique de développement et de solidarité internationale au nouveau cadre de développement durable. Le CICID fixe des objectifs clairs, à savoir la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités, y compris entre les femmes et les hommes, et la protection de la planète. La société civile représentée au sein du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI) s'est fortement impliquée et a contribué de manière substantielle à l'enrichissement de cette nouvelle feuille de route.

L'ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FRANCE AU REGARD DES ODD SE POURSUIT

L'institut National de la Statistique et des études économiques (INSEE) assure, entre les différents ministères et les services statistiques, la coordination des travaux statistiques sur les indicateurs pour permettre le suivi de la mise en œuvre des ODD aux niveaux national et international. Sur l'ensemble des 232 indicateurs retenus au niveau mondial pour le suivi des ODD, l'INSEE a publié sur son site Internet en mars 2017 une première liste de 110 indicateurs disponibles en France¹, correspondant de manière exacte ou approchée aux indicateurs onusiens.

Depuis le mois de juin 2017, un groupe de travail est mis en place, sous l'égide du Conseil national de l'information et de la statistique (CNIS) afin de sélectionner les indicateurs les plus pertinents pour le suivi de la mise en œuvre des ODD en France, et proposer, le cas échéant, des indicateurs additionnels. Il rassemble à la fois les membres des services statistiques des ministères associés aux ODD 1, 2, 3, 5, 9, et 14 retenus pour le FPHN, et les représentant·e·s de la société civile.

Une consultation en ligne a été organisée, du 30 mai au 18 juin, destinée à interroger la société civile sur le suivi de la mise en œuvre des ODD en France. Les contributions apportées alimenteront les réflexions engagées par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (CNIS) pour élaborer un tableau de bord de référence de suivi de la mise en œuvre des ODD pour la France. Bien qu'en faible

¹<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2654964>

nombre encore, ces contributions permettent de recueillir des recommandations quant aux indicateurs pertinents. L'exercice de consultation est appelé à se reproduire et s'étendre durant l'année à venir.

Au ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), l'élaboration d'une revue des politiques publiques de son périmètre, au regard des ODD, est en cours. L'objectif est d'analyser les écarts entre la situation actuelle et les cibles des ODD, en termes d'obstacles et de leviers d'action, et d'analyser à cette aune les politiques publiques existantes afin de produire des recommandations.

La deuxième partie du présent document rend compte d'une analyse de la situation française au regard des sept ODD mis en avant à l'occasion du Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2017.

2. INFORMER ET SENSIBILISER POUR FACILITER L'APPROPRIATION DES ODD

Au-delà de l'engagement du Gouvernement, la mise en œuvre de l'agenda 2030 est un formidable outil pour mobiliser l'ensemble des acteur·rice·s de la société. Dans cette perspective, des actions de sensibilisation ont été entreprises depuis le Forum politique de juillet 2016. Des ateliers sectoriels, mobilisant les différentes communautés professionnelles autour des ODD ont été organisés (comme dans le domaine de l'eau, l'initiative « Le Grand défi Eau 2030 » organisé par le Partenariat français pour l'Eau le 22 mars 2017), ainsi que des rencontres plus englobantes, notamment avec le monde de l'entreprise ou le monde associatif (par exemple la réflexion menée par la Plateforme RSE ou les initiatives du Global Compact France vers les PME).

DONNER ENVIE EN EXPLICITANT LES OPPORTUNITÉS QUE REPRÉSENTENT LES ODD

Des événements thématiques permettent de sensibiliser les acteur·rice·s et de valoriser les initiatives sur les ODD, par exemple à travers des Forums consacrés aux ODD : le Forum des ressources pour l'éducation au développement durable (FOREDD) en février 2017 a ainsi contribué à la généralisation de l'éducation aux ODD et à la sensibilisation des acteur·rice·s de l'Éducation nationale (académies et référent·e·s pédagogiques) ; une conférence a mis à l'honneur l'ODD 5 à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes le 8 mars ; ou encore le Salon international de l'agriculture où l'Agence française de développement (AFD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ont tenu un stand commun dédié aux ODD et en particulier à la sécurité alimentaire (ODD 2).

Les instances de concertation de chacun des ministères et les réseaux d'acteur·rice·s constituent également un levier pour les démarches de sensibilisation. Des points réguliers sur la mise en œuvre des ODD sont présentés par la DIDD devant le Conseil national de la transition écologique (CNTE) du MTES et le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) du MEAE.

Par ailleurs, un MOOC (*Massive Online Open Courses*) francophone sur les ODD est en préparation, sous la coordination de l'Université virtuelle Environnement et développement durable (UVED). Prévu pour début 2018, ce MOOC aura pour ambition d'apporter des éléments de sensibilisation et d'appropriation à la fois scientifiques et opérationnels à l'ensemble des acteur·rice·s politiques, socio-économiques et culturels agissant aux plans local et régional comme au plan international.

Les ministères et l'ensemble des acteur·rice·s publics·ques mènent des actions de communication via divers supports tels que les réseaux sociaux, en favorisant des formats pédagogiques (infographies, data-visualisations, films de témoignages, etc.).

La Semaine européenne du développement durable (SEDD), créée conjointement par la France, l'Allemagne et l'Autriche en 2015 dans le cadre du réseau européen de développement durable (ESDN), est désormais un temps fort, du 30 mai au 5 juin chaque année, de sensibilisation et de mobilisation des organisations de la société civile (associations et entreprises, établissements scolaires, organismes gouvernementaux, instituts de recherche, musées, fondations).

En 2017, l'ouverture de la SEDD par le ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a mis en lumière le dispositif des ODD en France. Cette année, ce sont à nouveau plus de 4 000 initiatives qui ont vu le jour en Europe (1 300 en France), mobilisant environ 300 000 citoyen·ne·s pour la promotion des ODD.

Le 25 septembre 2017, date anniversaire de l'adoption des ODD, devrait également constituer une occasion privilégiée de communiquer sur les initiatives prises dans la mise en œuvre des ODD.

L'appropriation des ODD par tou·te·s les acteur·rice·s suppose de renforcer encore l'ensemble des actions de communication.

3. MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEUR·RICE·S DE LA SOCIÉTÉ

La mobilisation de l'ensemble des acteur·rice·s de la société est organisée autour de deux éléments essentiels : d'une part l'association et la concertation des acteur·rice·s à chaque étape de la démarche française, notamment en visant à se doter d'une vision et d'un langage communs, et d'autre part la facilitation des partenariats ou coalitions d'acteur·rice·s, notamment en faisant émerger des projets exemplaires. En effet, de nombreux acteurs ont pris des engagements volontaires pour les ODD, à l'exemple des entreprises.

Une première étude réalisée en 2016 par l'entreprise **B&L évolution**, cabinet d'étude et conseil en RSE, énergie et biodiversité, a montré que 11 entreprises de l'indice boursier français CAC40 (40 premières capitalisations boursières françaises), avaient mis en avant dans leur communication leurs engagements pour les ODD. Une mise à jour de ce travail d'analyse est en cours, et s'étend aux entreprises d'un indice boursier plus large que le CAC40, le SBF120, représentatif du marché boursier français. L'étude sera publiée en septembre, de premiers résultats intermédiaires sont présentés ici, sur la base de 120 documents de référence analysés.

Quasiment toutes les entreprises mobilisées l'année dernière le sont toujours cette année. Elles ont été rejointes par 20 autres entreprises du SFB120 (dont 9 au CAC 40). Les secteurs les plus impliqués sont l'industrie manufacturière, qui représente 21 % du groupe et 26 % des entreprises ayant affiché

un engagement ou des actions pour les ODD. Arrivent ensuite l'immobilier et la construction (11 % du groupe et 15 % des entreprises mobilisées pour les ODD). À l'inverse le secteur de la finance et celui de la santé semblent moins actifs (9 % de représentativité pour 4 % d'entreprises actives pour le premier et 7 % contre 4 % pour le second. L'ODD qui suscite le plus d'intérêt est l'ODD 12, consommation et production durable : traité par 81% des entreprises agissant sur les ODD. Viennent ensuite l'ODD 13, lutte contre le réchauffement climatique (74% des entreprises) et l'ODD 3, accès à la santé (66% des entreprises). 59% des entreprises agissent sur l'ODD 5, égalité entre les sexes, 41 % sur l'ODD 1, éradication de la pauvreté, et l'ODD 9, innovations et infrastructures. En revanche, l'ODD 2, lutte contre la faim et l'ODD 14, protection de la faune et de la flore aquatiques, sont les moins représentés (33% des entreprises).

Le rapport final en septembre montrera que les grandes entreprises ne sont pas les seules à se mobiliser autour des ODD, que les PME aussi agissent à leur échelle, et que les modes d'action des entreprises sont très différents de l'une à l'autre.

ORGANISER LA CONCERTATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEUR·RICE·S DE LA SOCIÉTÉ

Depuis les négociations du nouvel agenda international de développement durable et le lancement de la mise en œuvre des ODD en 2016, la France veille à associer les organisations de la société civile à chaque étape d'élaboration de la démarche, que ces organisations relèvent du domaine de l'environnement au sein du CNTE, de celui de la solidarité internationale au sein du CNDSI, ou qu'elles relèvent des autres sphères, notamment éducatives et sociales.

Une réflexion a notamment été lancée en 2017 sur les modalités de cette gouvernance multi-acteurs. Elle devrait se concrétiser cette année, au travers d'un dispositif décisionnel impliquant l'ensemble des parties-prenantes (associations, chercheur·euse·s, citoyen·ne·s, collectivités territoriales, entreprises, État, syndicats, etc.). Les travaux à ce sujet, réalisés avec les parties-prenantes, laissent entrevoir quatre raisons d'être d'une gouvernance formalisée et associant toutes les composantes de la société, comme autant de conditions pour l'atteinte des ODD à 2030 : établir une vision politique partagée, une stratégie nationale (notamment en identifiant des priorités et coresponsabilités) ; assurer l'appropriation et la visibilité des ODD par et envers tous (sensibilisation, promotion, formation, communication) ; encourager et faciliter l'action des parties-prenantes (production de méthodes, en particulier vis-à-vis de l'action locale, assurer un flux d'informations entre acteur·rice·s, faire émerger des coalitions et des projets) ; suivre la mise en œuvre des ODD, avec une approche évaluative, afin d'ajuster autant que de besoin le pilotage et les outils déployés au fil de l'eau. Les parties-prenantes appellent à un pilotage de cette gouvernance au plus haut niveau de l'État, au regard de la transversalité – et de la complexité – de l'Agenda 2030.

Depuis 2016, de premières initiatives ont permis l'émergence d'une « communauté des ODD ». En 2017, des ateliers participatifs ont notamment été organisés au cours du mois d'avril sur la mise en œuvre nationale des ODD à l'ordre du jour du FPHN 2017 (les ODD 1, 2, 3, 5, 9,14 et 17). 170 représentant·e·s des organisations de la société civile ont participé à diverses réflexions, d'une part sur les messages portés par la France au Forum, d'autre part sur le sujet de la gouvernance multi-acteurs et des outils collaboratifs en ligne qui pourraient appuyer le dispositif.

Dans les territoires, appréhender les différents ODD de l'Agenda 2030 afin de pouvoir y contribuer, nécessite pour l'ensemble des habitant·e·s et des organisations des territoires, qu'ils-elles soient déjà

engagé-e-s ou non dans le développement durable, de faire le lien entre les actions engagées depuis l'Agenda 21 de Rio et les objectifs de l'Agenda 2030. Afin d'emmener les territoires à se saisir de cet Agenda universel, l'État a impulsé une démarche de sensibilisation à destination des élu-e-s et des acteur-ric-e-s des territoires. Il a ainsi développé une diversité d'outils : kit de sensibilisation, affiches, films pédagogiques (sur la base d'actions transversales contribuant à plusieurs ODD) sont aujourd'hui disponibles pour animer des séances de sensibilisation sur les territoires. Quelques collectivités territoriales pionnières proposent d'ores et déjà une première approche des contributions aux différents objectifs à travers leur rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Globalement, les collectivités territoriales s'interrogent sur la manière dont cet Agenda 2030 peut s'incarner sur leur territoire, dans la continuité de leurs démarches existantes, et sur les méthodes à utiliser ou à co-construire pour questionner leur propre démarche au regard de ces 17 objectifs de développement durable.

Au niveau européen, la France soutient, aux côtés de nombreux États membres de l'Union, une mise en œuvre ambitieuse de l'Agenda 2030 par l'Union européenne et notamment la création d'une plateforme multi-acteurs de suivi et de concertation sur la mise en œuvre des ODD. Comme annoncé dans sa communication du 22 novembre 2016 « Prochaines étapes pour un avenir européen durable », la Commission européenne a décidé de la création d'une plateforme pluripartite sur la mise en œuvre des ODD au niveau de l'Union européenne et a lancé en mai un appel à candidatures pour en définir les membres avant l'été 2017.

FACILITER LES PARTENARIATS ET FAIRE ÉMERGER DES PROJETS EXEMPLAIRES

Afin de constituer une communauté d'acteur-ric-e-s ODD, la France appuie et relaie de nombreuses initiatives d'acteur-ric-e-s engagé-e-s pour les ODD. Elle soutient par exemple des projets de construction de plateformes Internet multi-acteurs sur les ODD, les initiatives menées par des acteurs de la société civile tels que le Global Compact France (GCF) ou le Comité 21, qui ont chacun initié un mouvement national de mobilisation sur les ODD à travers l'organisation de « Tours de France », ou les initiatives d'acteur-ric-e-s économiques tels que le Collège des directeurs du développement durable (C3D) qui a lancé des groupes de travail et des coalitions dédiés aux ODD.

La France œuvre à mettre en relation différent-e-s acteur-ric-e-s pour construire des stratégies d'action. Dans cette perspective, elle appuie les travaux du Comité 21.

Le Comité 21, premier réseau d'acteur-ric-e-s du développement durable en France, a initié en 2017 un rapport destiné à évaluer le niveau d'appropriation des ODD par les acteur-ric-e-s non-étatiques français-es. Fruit d'un travail collectif, ce rapport identifie de nombreuses initiatives concrètes, mais souvent trop isolées, et vise à amorcer des partenariats et des coalitions permettant la massification progressive des bonnes pratiques et des comportements afin de favoriser l'acculturation des ODD dans la société française.

Cette première édition présente et analyse les contributions d'un échantillon d'acteur-ric-e-s non-étatiques volontaires, dont la plupart sont adhérent-e-s du Comité 21. Elle sera enrichie en 2018 et 2019 par d'autres concours, notamment par les apports remontés des territoires dans le cadre d'un « Tour de France des ODD » engagé dès cette année.

Les trois questions posées portaient sur une appréciation générale de l'état de la sensibilisation des acteur·rice·s non-étatiques français·es sur l'Agenda 2030 à la mi-2017 ; des outils relatifs à l'appropriation de chaque ODD ; et sur les recommandations à formuler pour aller plus loin dans la sensibilisation, l'outillage et ainsi permettre une meilleure appropriation.

Dans l'ensemble, la connaissance des ODD et leur appropriation sont encore jugées limitées et superficielles, à la fois parce que ces Objectifs sont relativement récents et donc encore réservées aux initiés, mais aussi parce que leur déclinaison concrète est difficile, du fait de leur universalité, du nombre des cibles visées et de leurs interrelations. Il s'ensuit la réalité, ou le sentiment, d'une faible mobilisation collective, alors qu'il existe de nombreux outils, institutions et réglementations, mais insuffisamment coordonnés.

Pourtant, les contributions font état d'une sensibilisation des acteur·rice·s en réelle augmentation et d'une pleine conscience que les ODD représentent une vraie opportunité pour adapter et repenser notre modèle socio-économique pour une « vision universelle, intégrée et de transformation pour un monde meilleur », voulue, à travers l'Agenda 2030, par Ban Ki-moon, et son successeur, António Guterres.

Face à ce constat mitigé, les auteurs des contributions formulent de nombreuses recommandations susceptibles d'améliorer la connaissance et l'appropriation des ODD par la société civile, qu'on peut classer en plusieurs groupes : la mobilisation politique et stratégique ; les plate-formes et les réseaux ; les outils d'évaluation et de suivi ; les moyens financiers ; la participation et la citoyenneté ; l'aide au développement et la coopération internationale.

Au-delà de ce double constat, à la fois mitigé et prometteur, ce rapport collectif écrit quelques lignes du récit que proposent les ODD aux habitant·e·s de la planète : une nouvelle culture commune et l'expression d'une nouvelle citoyenneté écologique ; le dessein d'une ouverture internationale et européenne renouvelée, en réaction aux tentations de la peur et du repli et porteur d'une nouvelle mondialisation ; l'affirmation de notre responsabilité, individuelle et collective, pour donner du sens à l'action publique comme à nos engagements privés ; une vision partagée, par le dialogue et l'échange entre les parties-prenantes.

Les partenariats sont les garants des synergies et de la transversalité dans la mise en œuvre des ODD : ils sont indispensables. En ce sens, la France défend l'établissement de synergies entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et celle de l'Agenda 2030. L'Agenda de l'action climatique constitue un levier important pour encourager les initiatives et catalyser l'action climat des acteur·rice·s non-étatiques, répondant pleinement à l'esprit des ODD, de partenariats développés par et pour les parties-prenantes sur lequel la mise en œuvre de l'Agenda 2030 peut s'appuyer.

Pilier de la réussite de la COP 21, il rassemble désormais 77 coalitions multi-acteurs et implique plus de 7 000 collectivités locales et 2 000 entreprises issues de 180 pays. Avec des initiatives dédiées à l'énergie, aux transports, à l'eau, aux océans, aux forêts ou encore à la qualité des sols, il contribue déjà aux ODD bien au-delà des seuls enjeux climatiques. Ses objectifs sont de financer ou incubé des projets, favoriser leur répliation à grande échelle, aider les pays à développer une expertise interne, ou encore élaborer des feuilles de routes à long terme démontrant la viabilité technique, économique et l'acceptabilité sociale des transformations majeures qu'appelle l'Accord de Paris. Un travail de

croisement entre les ODD et les coalitions de l'Agenda de l'action a été engagé² et la France organise avec le Luxembourg et l'Italie un événement parallèle au Forum politique de haut niveau 2017 pour renforcer les synergies entre les agendas développement durable et climatique.

La recherche est un facteur clef de l'atteinte des objectifs du développement durable. Son investissement peut être apprécié à trois niveaux. Tout d'abord, elle a contribué à l'émergence des ODD et contribue par son action à la réalisation de ceux-ci ; elle participe d'ores et déjà à leur mise en discussion et à leur analyse critique pour les faire évoluer.

Le second point se traduit, en France, par l'inscription des ODD dans les contrats d'objectifs que les opérateurs de la recherche publique passent avec l'État, mais également dans l'investissement de la communauté scientifique dans les différents défis collectifs qui sont ciblés par les ODD. Par ailleurs, de nombreuses problématiques identifiées par le monde de la recherche se situent à l'interface entre plusieurs ODD.

L'enjeu n'est donc pas tant dans la mobilisation de la recherche, qui est patent, mais dans la qualité des échanges entre la communauté scientifique et les acteur·rice·s politiques, et *in fine* les citoyen·ne·s. Il importe que les réflexions politiques s'appuient sur les avancées de la recherche dans l'élaboration des politiques publiques et de leurs prises de position nationales et internationales (comme le montrent les prises de position sur le climat). Il est par ailleurs essentiel que la mise en œuvre des politiques publiques soit rendue plus efficiente grâce au développement des recherches sur les comportements et les méthodes d'incitation qui leur sont liées, véritables alternatives aux politiques de taxes ou de réglementation.

Il conviendra donc, dans un processus d'amélioration continue, de renforcer la prise en compte de la recherche dans la décision politique.

Trois axes de travail sont à ce jour identifiés :

- l'appui des communautés scientifiques françaises à la formulation par les autres acteur·rice·s de la société questions de recherche sur les ODD, et en retour la sensibilisation des chercheur·euse·s par ces acteur·rice·s aux questions sociétales induites par les ODD ;
- le positionnement des communautés scientifiques autour des ODD et le cas échéant l'incitation à créer des passerelles entre disciplines ainsi qu'entre acteur·rice·s et chercheur·euse·s pour nourrir la feuille de route française ;
- le développement de la connaissance sur les systèmes complexes et les interrelations entre ODD, l'enjeu de connaissance portant essentiellement sur ce dernier point.

Ils pourront se traduire opérationnellement et en fonction des politiques portées par le gouvernement, par l'organisation de séminaires ou de colloques destinés à favoriser l'échange des bonnes pratiques sectorielles.

Enfin, il paraît essentiel que, parallèlement à l'amélioration de l'appui aux politiques publiques, soit mise en place une analyse critique des 17 ODD qui soit garante de leur efficacité et de leur capacité d'évolution, tant pour chacune d'entre elle que globalement.

²http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/tableau_odd_agenda_action%20_format_fr.pdf

UN POINT D'ÉTAPE VERS 2030

La France souscrit pleinement à l'engagement de redevabilité des États dans la réalisation des ODD. Elle considère que l'exercice de suivi et de compte-rendu est une condition nécessaire à la réussite de l'Agenda 2030 et à l'atteinte de ses objectifs. C'est pourquoi elle avait tenu à présenter une « revue nationale volontaire » formelle dès le Forum Politique de Haut Niveau de 2016. Afin de maintenir cette dynamique, aussi bien au niveau multilatéral auprès de ses pairs, qu'au niveau national auprès de sa société civile, elle a tenu à produire un « point d'étape » à l'occasion du Forum Politique de Haut Niveau 2017.

Le présent document a donc pour vocation non pas de faire un rapport exhaustif mais d'apporter des éclairages sur la mise en œuvre des sept ODD sous revue du FPHN 2017. Placés sous le signe de « l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en changement », les ODD 1 (pauvreté), ODD 2 (faim-agriculture), ODD 3 (santé), ODD 5 (égalité femmes-hommes), ODD 9 (infrastructures industrie innovation), ODD 14 (Océan) et l'ODD 17 (partenariats pour le développement durable) bénéficient d'une attention particulière cette année.

Ce document constitue donc un point d'étape dans un processus d'amélioration continue. La France entend conduire progressivement la revue de ses politiques publiques et l'élaboration de ses indicateurs de suivi, en mobilisant l'ensemble des ministères et en ouvrant davantage les espaces de débat avec la société civile.

Ce « point d'étape » se présente donc comme une tribune et une opportunité ouvertes aux chefs de file et aux acteur·rice·s civil·e·s des ODD de s'interroger et de rendre compte sur l'avancement des sept ODD revus cette année. La diversité des contributions se reflète ainsi dans la diversité des présentations.

LES ODD, UNE GRILLE DE LECTURE POUR TOU·TE·S LES ACTEUR·RICE·S

L'Agenda 2030 fournit un langage commun, mais exigeant, à l'ensemble des acteur·rice·s du développement durable. Parmi les acteur·rice·s non étatiques et publics·ques, la mobilisation est hétérogène et le cercle des initié·e·s devra encore s'étendre. L'ouverture au plus grand nombre figure parmi les priorités des prochains mois et prochaines années.

Les travaux de l'année 2016-2017 semblent indiquer que ce langage est d'autant plus facilement approprié par un secteur professionnel donné que celui-ci est caractérisé par une dimension internationale ou globale. C'est le cas de l'ODD 14, consacré à l'Océan, qui bénéficie d'une approche par essence internationale et de la mobilisation conjointe des communautés d'acteur·rice·s, qu'elles soient professionnelles, associatives ou académiques. Le secteur agricole, engagé vers les cibles de l'ODD 2, montre des caractéristiques similaires. D'autres enjeux peuvent paraître renvoyer pour leur part à des cadres de débat ou d'action qui sont d'abord nationaux, ou dont le processus de mobilisation globale n'est pas encore abouti. Dans ces cas, la redevabilité à l'aune de la grille de lecture des ODD se révèle moins aisée. C'est le constat qui peut être fait dans ce « point d'étape » pour la question des infrastructures qui renvoie en France à des champs d'intervention et des politiques publiques variées. Au regard de ce dernier thème, l'état de développement des infrastructures françaises appelle à s'interroger sur de nouveaux défis (la mutation des infrastructures de transport, le développement des infrastructures numériques...) qui

peuvent expliquer, toutes choses égales par ailleurs, que la société civile ait jusqu'à présent éprouvé des difficultés à se saisir et s'investir dans le processus de mise en œuvre de l'ODD9.

UNE TRANSVERSALITÉ DES ODD QUI QUESTIONNE LES POLITIQUES PUBLIQUES

La question reste bien à ce jour de faire en sorte que les ODD deviennent un référentiel permettant de rendre compte des objectifs, des actions engagées, des trajectoires permettant ou non d'atteindre les cibles, dans des logiques de complémentarité entre acteur·rice·s.

Dans un autre sens, la détermination d'objectifs ambitieux par la France dans certains domaines, comme la réduction de 50 % de l'usage des produits phytosanitaires entre 2008 et 2018, peuvent mettre en lumière des attentes contradictoires de la part de la société (notamment concernant les enjeux environnementaux et sanitaires versus conditions de travail ou de revenus des exploitant·e·s agricoles, ou encore la préoccupation de la trajectoire économique des entreprises de la filière).

L'apport de la grille de lecture des ODD sera de permettre à tous les acteur·rice·s de disposer de repères communs pour discuter et appréhender une telle complexité.



ODD 1 - ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE

EN FRANCE

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale entre dans sa dernière année. Adopté en janvier 2013 après une large concertation, les objectifs ambitieux qui y figurent ont tous été traduits par des mesures concrètes. Les politiques d'accès à l'emploi, aux soins, à l'éducation, au logement et les aides aux familles intègrent désormais pleinement la nécessité de s'adresser aux personnes les plus fragiles. Loin des clichés sur un supposé "assistanat", ce plan agit aux véritables racines de la pauvreté : le non recours aux droits, le manque d'accompagnement ou de formation, ou encore l'isolement face aux accidents de la vie. Il renforce le rôle de bouclier social des politiques publiques, et il agit également comme un tremplin pour offrir des opportunités aux personnes en difficulté et leur permettre de rebondir. Ce Plan pluriannuel contribue notamment aux cibles 1.3 et 1.4 de l'Objectif 1 de l'Agenda 2030.

ÉTAT D'AVANCEMENT

La hausse du taux de pauvreté en France constatée entre 2008 et 2012 a été enrayerée (indicateur AROPE/Eurostat) : les politiques conduites permettent d'amortir les effets de la crise économique de 2008 pour les ménages les plus précaires et d'éviter les ruptures pour beaucoup d'entre eux. Il faut ainsi par exemple souligner les progrès réalisés en matière d'hébergement d'urgence (+30 000 places depuis 2012) afin d'offrir un toit à ceux-elles qui vivent dans la rue, ou encore les efforts consentis pour l'accès à l'emploi des 450 000 personnes ayant signé un contrat aidé en 2015. Une fois le plan pauvreté monté en charge, ce sont environ 2,6 milliards d'€ supplémentaires qui ont été redistribués chaque année à 2,7 millions de ménages parmi les plus en difficulté (soit environ 1 000 € en moyenne par an et par ménage).

La prime d'activité, entrée en vigueur au 1er janvier 2016, permet de renforcer le pouvoir d'achat de millions de ménages, y compris de jeunes actifs, dont la rémunération est proche du salaire minimum (SMIC). L'effort en faveur de l'accès de plus grand nombre au numérique est amplifié pour que les technologies de demain soient une chance aussi pour les plus fragiles et non un obstacle supplémentaire vers l'accès aux droits et l'insertion sociale.

Les revalorisations de prestations sociales et familiales prévues se sont poursuivies. L'effort de territorialisation du plan a permis la mise en place des schémas départementaux de services aux familles, des schémas de domiciliation et des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Une allocation de soutien familial complémentaire a été instituée en 2016. Elle vient compléter à hauteur de 105 € par enfant et par mois les pensions alimentaires de faible montant. L'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA), qui répond à un problème constaté de défaut de paiement par les débiteurs suite à des séparations de famille, a été créée et les méthodes et voies de recouvrement ont été adaptées aux différentes situations.

Pour soutenir financièrement les familles monoparentales, qui font partie des catégories de familles les plus touchées par la pauvreté, une augmentation progressive de 25 % du montant de l'allocation de soutien parental qui leur est versée est prévue sur la période 2013-2017.

Depuis juin 2016, les crèches à vocation d'insertion professionnelle réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans) de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive. Ce dispositif leur permet de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel en vue de leur intégration durable sur le marché du travail.

En plus du soutien financier en direction des familles, le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fixe l'objectif de présence de 10 % de places en crèche réservées aux enfants pauvres.

CHIFFRES-CLÉS

Les derniers chiffres publiés par l'INSEE relatifs aux niveaux de vie 2014 font apparaître une stabilisation du taux de pauvreté et des inégalités. La pauvreté concerne 14,1 % de la population : 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire s'élevant à 1 008 € mensuels. Cette évolution s'accompagne d'un maintien du niveau de vie médian des personnes pauvres (805 € par mois).

Le taux de pauvreté des actifs occupés reste globalement stable à 7,7 %, en dépit d'une augmentation du taux de pauvreté des indépendants de 0,9 point. Le niveau de vie médian des chômeurs a légèrement augmenté (+0,4 %).

Le taux de pauvreté des moins de 18 ans se stabilise à 19,8 %, mais le taux de pauvreté des familles monoparentales augmente de 1,4 point. À l'inverse, le taux de pauvreté des retraités poursuit sa baisse pour s'établir à 7,6 %.

Il est à noter que l'appréciation de l'évolution de la pauvreté reste l'objet de controverses. Plusieurs contributeurs de la société civile mobilisent d'autres chiffres faisant état d'une aggravation de certains indicateurs.

PERSPECTIVES

Simplifier l'accès aux minima sociaux et consolider le système de solidarité :

Une réforme d'ampleur des minima sociaux devrait s'inscrire dans le prolongement du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Cette réforme visera à simplifier et renforcer le système de solidarité afin que tou-te-s les Français-e-s soient soutenu-e-s à la mesure de leurs besoins. Elle prévoit la mise en œuvre rapide de quatre types de mesures de simplification et d'harmonisation des prestations sociales, consistant à :

- Simplifier l'accès aux prestations pour lutter contre le « non recours » et permettre à tous les bénéficiaires d'accéder le plus simplement possible à leurs droits.
- Mieux articuler les minima sociaux et la reprise d'activité dans le prolongement de la création de la prime d'activité.
- Mieux accompagner les personnes handicapées.
- Relancer les politiques d'insertion professionnelle et sociale mises en œuvre dans les départements.

INTERRELATIONS

Les 17 ODD sont en interrelation les uns avec les autres. En ce qui concerne l'ODD 1, cela se traduit, d'une part, dans la conception de toutes les politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, et d'autre part, par la mise en place de politiques de lutte contre les inégalités, notamment en faveur des femmes et des enfants. Les familles monoparentales apparaissent comme particulièrement fragiles sur un plan économique et la France en a fait une priorité de son action.

Le taux de pauvreté ne se suffit pas à lui-même et doit être complété par des indicateurs portant sur d'autres enjeux et soulignant des interrelations.

LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE SOLIDARITÉ

L'amélioration de la gouvernance des politiques de solidarité constitue un des trois axes fondateurs du Plan pluriannuel, visant à renforcer la coordination d'acteur·rice·s, tant au niveau national qu'au niveau local.

À l'échelle nationale, le gouvernement assure une coordination permanente de l'action des différents ministères dans le champ de l'inclusion sociale. Au plan territorial, une circulaire adressée aux Préfets le 13 juillet 2014, a donné lieu à la mise en place progressive de schémas régionaux de lutte contre la pauvreté.

La participation des personnes en situation d'exclusion a progressé, en confortant la représentation des usager·ère·s des politiques sociales au sein du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Les associations d'usager·ère·s sont d'autant plus attentives à cette participation qu'elle permet de développer une approche multidimensionnelle de la pauvreté et de nouveaux indicateurs pour mesurer l'avancée des ODD.

Dans le cadre d'échanges avec les parties-prenantes en vue du présent point d'étape de la France, plusieurs enjeux ont été identifiés pour permettre l'atteinte des cibles de l'Objectif 1, parmi lesquels :

- la simplification et la coordination des instances et organismes pour faciliter l'accès à la protection et aux aides sociales,
- la responsabilisation des entreprises dans la lutte contre la pauvreté,
- le renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale,
- ou encore l'accès au numérique.

À L'INTERNATIONAL

La France reconnaît que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions est une condition indispensable au développement durable.

À l'occasion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement du 30 novembre 2016, la France a réaffirmé son orientation prioritaire de son aide vers l'Afrique, continent émergent du XXI^{ème} siècle, où les défis du développement durable sont considérables et complexes. Aider l'Afrique à parvenir à une croissance durable, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes en tant qu'acteur·rice·s du changement, constitue

un impératif pour la France. L'aide mise en œuvre par la France bénéficie à une liste de 17 pays prioritaires, recentrée sur les pays les moins avancés (PMA), dont 16 se trouvent en Afrique³.

Au Sommet de Bamako pour le partenariat, la paix et l'émergence, les 13 et 14 janvier 2017, la France a annoncé une hausse des financements français pour l'Afrique. Ce sont près de 23 milliards d'€ de financements sur la période 2014 – 2018, soit 5 milliards d'€ par an à partir de 2019, qui seront consacrés exclusivement au continent africain pour accompagner durablement son émergence.

La France est engagée en faveur de la reconnaissance par les Nations unies des relations entre droits de l'homme et lutte contre la pauvreté. Dans ce domaine, ainsi que pour l'accès aux services sociaux, l'éducation et la santé notamment, et de préservation de l'environnement, la mise en œuvre des ODD devra permettre à tou-te-s de vivre décemment. C'est pourquoi la France a défendu une approche par les droits lors des trois rendez-vous historiques de 2015. Elle intègre au premier plan les droits humains fondamentaux, politiques, culturels, sociaux ou économiques, conditions d'une vie décente pour tou-te-s. La France a soutenu la définition de socles universels à même de garantir le respect effectif des droits humains, notamment l'accès de tou-te-s aux biens publics mondiaux et aux opportunités économiques, sociales et environnementales.

L'exclusion et la précarité sont à la source de sociétés instables et de tensions politiques et sociales. L'objectif d'éradication de la pauvreté entend favoriser une croissance équilibrée, soutenable et durable, où l'épanouissement de chaque individu est pris en compte. La majorité de la population qui vit sous le seuil de pauvreté habite en zone rurale. Sécuriser l'accès à la terre, aux ressources naturelles et au foncier s'inscrit donc dans les priorités de la lutte contre la pauvreté.

Lutter contre la pauvreté nécessite également de renforcer la résilience des plus pauvres et des personnes en situation vulnérable. Il s'agit notamment de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental. Dans ce cadre, la France porte l'initiative CREWS (Risques Climatiques et systèmes d'alerte précoce) de l'Agenda de l'Action climatique pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris. La France contribue à hauteur de 10 millions d'€ du fonds multi-donateurs dédié qui vise à renforcer les capacités des systèmes d'alertes précoces multirisques dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires face au changement climatique. Le premier plan d'investissement approuvé bénéficie à onze pays.

³ Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ; Comores ; Djibouti ; Ethiopie ; Guinée ; Haïti ; Madagascar ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; République centrafricaine ; République démocratique du Congo ; Sénégal ; Tchad ; Togo.



ODD 2 - ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE

EN FRANCE

L'atteinte des cibles de l'ODD2 suppose une convergence entre les objectifs de résilience sanitaire, environnementale, climatique, économique et sociale. Aux niveaux national et international, la France a mis en place des actions qui contribuent à atteindre les objectifs de développement durable. L'ensemble des politiques publiques agricoles, halieutiques et sociales participe de cet effort, et plus spécifiquement le projet agro-écologique, porté par le ministère en charge de l'agriculture depuis 2012.

LUTTER CONTRE LA FAIM ET LA MALNUTRITION SOUS TOUTES SES FORMES ET PRÉSERVER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Au regard des ODD, la sécurité alimentaire est un des principaux défis. La France a mis en place un programme national pour l'alimentation (PNA), qui agit en synergie avec le programme national pour la nutrition et la santé (PNNS) piloté par le ministère en charge de la santé. Ces programmes soulignent et traduisent le rôle majeur de l'alimentation pour la santé. Le PNA s'organise selon quatre axes prioritaires, qui contribuent de fait à différents ODD : la justice sociale, l'éducation alimentaire et l'action en direction de la jeunesse, l'ancrage territorial et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant ce dernier sujet, on estime aujourd'hui les pertes de la production au niveau du consommateur-riche à près de 30 % de la production agricole. Aussi, la France est-elle fortement engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En réponse à l'objectif de « justice sociale » du PNA, la loi contre le gaspillage alimentaire (loi 2016-138 du 11 février 2016) favorise la redistribution des surplus aux personnes en situation précaire. Un dispositif de déduction fiscale incitant à effectuer des dons alimentaires est désormais ouvert aux producteurs-riche-s et des exigences de qualité sont prévues par décret pour améliorer la qualité des produits donnés par les distributeur-e-s aux associations.

Sur le plan de son action internationale, la France dispose d'une feuille de route 2016-2020 relative à l'amélioration de la nutrition des populations vulnérables. Elle vise à améliorer la prise en compte de la nutrition dans les programmes humanitaires et de développement. Cette feuille de route a été élaborée selon un processus consultatif et inclusif, dans le cadre du groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA). Mis en place en 2008, le GISA permet un dialogue multi-acteurs renforcé sur les enjeux de sécurité alimentaire et de nutrition dans les pays en développement.

Enfin, la France agit auprès de ses partenaires pour que les enjeux de la lutte contre la faim et la malnutrition soient mieux pris en compte. Elle joue un rôle actif pour améliorer la gouvernance mondiale sur ces questions au sein de l'Union européenne, des organisations des Nations-unies dont elle est membre, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, du G7 ou encore du G20 et ses initiatives telles qu'AMIS.

La sécurité alimentaire ne saurait négliger la composante halieutique : Les poissons représentent 16,6 % des apports en protéines animales de la population mondiale. Dans le domaine de la pêche durable, la France est très impliquée et active dans tous les océans du monde dans la définition et l'application de règles de

gestion des stocks halieutiques fondées sur une approche écosystémique et bénéficiant des meilleurs avis scientifiques disponibles dont ceux du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM).

FAIRE FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, GÉRER L'EAU ET PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES, NOTAMMENT LES SOLS

Un autre défi majeur dans les secteurs agricole et halieutique que la démarche des ODD conduit à souligner, réside dans la réponse au changement climatique et dans la préservation des ressources. Comme pour le précédent, les actions engagées par la France participent de différents ODD, aussi bien le 2 que le 6, le 13, le 14 ou le 15 ou encore les enjeux d'innovation (ODD 9) ou de consommation et production durables (ODD 12). La contribution de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique, pour l'adaptation comme l'atténuation de celui-ci, passe par une évolution concertée des pratiques, notamment en matière de gestion de l'eau, de couverture des sols, d'usage des terres, de fertilisation azotée, de sélection animale et d'alimentation des animaux.

La mise en œuvre de l'agroécologie contribue à une amélioration de la performance environnementale et énergétique des exploitations agricoles et des industries agroalimentaires.

Il s'agit d'accroître la capacité des exploitations à s'adapter aux impacts du changement climatique et de réduire les émissions tout en augmentant la production de biomasse et les « puits de carbone » (préservation des prairies permanentes, agroforesterie, couverture des sols, techniques culturales simplifiées, réduction de l'artificialisation des sols, etc.). Par exemple, au travers des programmes *Life Carbon Dairy* (2013) et *Life Beef Carbon* (2016), la filière bovine s'est dotée d'un plan d'action national pour la réduction de l'empreinte carbone de ses produits.

Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique comporte un volet agricole, en cours de révision, pour lequel la recherche fondamentale et appliquée est largement mobilisée. Des études ont été menées, telle que l'étude prospective Agriculture, Forêt, Climat (AFClim – CEP, 2013) mobilisant des études de cas concrets à l'échelle de l'exploitation agricole, qui permettent d'explorer diverses pistes d'adaptation. Des aides à l'investissement encouragent les exploitations agricoles à acquérir du matériel permettant une meilleure adaptation au changement climatique et à mettre en œuvre des pratiques comme l'agroforesterie.

La gestion de l'eau et des sols constitue un enjeu majeur pour renforcer les capacités d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques, accroître la sécurité alimentaire et augmenter la séquestration du carbone dans les sols et la biomasse. Une stratégie nationale en faveur des sols est ainsi en cours d'élaboration.

UN PROJET AGROÉCOLOGIQUE POUR RELEVER LE DÉFI DE LA MULTI-PERFORMANCE ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE, ET SOCIALE

Pris globalement, le défi qui se pose à l'agriculture et à la pêche est typique de la transversalité des ODD : il s'agit en effet de combiner simultanément les performances économiques, environnementales et sanitaires, et sociales. Il se joue à la fois au niveau individuel – propre à chaque exploitation, à chaque entreprise – et au niveau collectif – c'est-à-dire au niveau de l'organisation des filières, de l'accompagnement des producteur·rice·s, de la dynamique des territoires. La France y répond en promouvant l'agroécologie,

démarche qui s'appuie sur les fonctionnalités offertes par les agroécosystèmes en termes de biodiversité, en valorisant les régulations biologiques positives.

Un plan d'action précis a été élaboré en 2014 avec l'ensemble des parties-prenantes et s'organise selon 10 axes ainsi décrits : mobiliser l'ensemble des acteur-rice-s, sensibiliser et communiquer, enseigner à produire autrement, accompagner les agriculteur-rice-s, limiter l'usage de produits phytosanitaires et d'antibiotiques, soutenir financièrement les démarches agroécologiques, s'appuyer sur la recherche et l'innovation, engager les filières vers l'agroécologie, prendre en compte les réalités des départements d'outre-mer, promouvoir l'agroécologie au plan international et suivre et évaluer le projet agroécologique.

Cette transition vers de nouveaux modèles de production plus durables repose sur une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques : pour cette raison, la recherche, l'enseignement agricole et l'accompagnement des agriculteur-rice-s (conseil agricole) jouent un rôle primordial.

La réussite de ce projet demande à la fois de l'innovation sociale, technique, technologique et scientifique, et de l'innovation collective en matière de coopération, d'organisation du travail et de modes d'investissement.

Le projet agroécologique s'appuie sur différents leviers visant à réduire la consommation d'intrants, à préserver les ressources naturelles, à renforcer la durabilité des exploitations, y compris dans son volet sociétal, par exemple avec le bien-être animal pour les élevages. Il traduit également le concept international « *One Health* » pour l'agriculture et l'alimentation : un seul monde, une seule santé pour les femmes et les hommes, les animaux et les écosystèmes. Cette notion se décline en une approche systémique intégrée de l'exploitation agricole dans son milieu pour mieux prévenir les risques sanitaires et optimiser la performance économique.

Les parties-prenantes s'approprient l'enjeu agroécologique. À ce jour, près d'une exploitation sur cinq en France est reconnue par un dispositif de l'État comme étant engagée en agroécologie (différentes démarches y contribuent : Groupement d'intérêt économique et écologique, Agriculture biologique, certification environnementale, Mesures agro-environnementales et climatiques). 46 % des agriculteur-rice-s déclarent se sentir déjà engagé-e-s dans une démarche agroécologique.

Les politiques publiques du secteur agricole et agro-alimentaire ou de la pêche favorisent en les conjuguant les performances économique, sociale et environnementale. Pour accompagner cette orientation, il convient d'identifier les transitions gagnantes et de créer les conditions pour leur intégration dans la chaîne de valeur en intervenant à tous les niveaux. Ce sera l'un des sujets abordés lors des États généraux de l'alimentation organisés cet été à l'initiative du président de la République française. Ces transitions doivent conduire à la mise en place de systèmes d'exploitation résilients, à l'égard des marchés et de l'économie, à l'égard des aléas climatiques et sanitaires. La mobilisation des outils de gestion de crises doit également concourir à cet objectif de résilience et ainsi assurer une viabilité des exploitations dans une logique de développement durable.

Pour la France, la PAC et la PCP, politiques agricole et halieutique de l'Europe, ont vocation à impulser des activités primaires (agricultures, pêche et aquaculture) multi-performantes en réponse à ces défis alimentaires, sanitaires, climatiques, sociétaux et sociaux.

L'agriculture et la forêt sont également à l'origine de solutions à moindre impact carbone dans d'autres secteurs : elles fournissent des ressources pour la production d'énergies renouvelables (méthanisation, biocombustibles...), pour alimenter la chimie du végétal et éviter le recours des ressources fossiles, pour fournir des matériaux de construction qui stockent du carbone... Ces chaînes de valeurs innovantes sont rassemblées dans la bio-économie, pour laquelle la France a mis en place une stratégie dédiée. Le développement de ces solutions est pensé de façon systémique, en tenant compte des autres besoins de la société et en évitant de générer des impacts sur les milieux et les systèmes de production.

Les actions décrites ci-dessus contribuent également à l'atteinte de certaines cibles des autres ODD. Le tableau joint explicite ces liens et l'interdépendance entre les cibles.

À L'INTERNATIONAL

Le secteur agricole occupe un positionnement clé pour faire face aux défis climatiques, environnementaux, sociaux et économiques de notre temps. La transition vers des systèmes alimentaires plus durables représente donc un enjeu clé pour la planète entière.

Cette transition suppose cependant une gouvernance et un effort concerté à l'échelle mondiale pour encourager :

- Une logique d'innovation et de transition vers de nouveaux modèles d'organisation des territoires et des filières, bénéfiques pour la croissance et l'emploi ;
- Le développement de pratiques agricoles plus performantes pour répondre aux défis environnementaux et climatiques et favoriser l'équilibre des territoires ruraux ;
- Un accroissement de la capacité de résilience des agricultures pour faire face à des aléas multiples (économiques, sanitaires ou climatiques)

L'élimination de la faim et la promotion de l'accès par tou-te-s à une alimentation saine, nutritive et suffisante est une priorité inscrite dans la politique de développement et de solidarité internationale. Cela se traduit par le renforcement de la gouvernance mondiale et le soutien aux politiques et recommandations émises par le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'un soutien fort au système des Nations Unies, en particulier à la FAO, au PAM et au FIDA.

La question de la malnutrition est également centrale dans l'action française et se trouve reflétée dans la « *Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2016-2020 : Améliorer la nutrition des populations vulnérables* ». Celle-ci vise huit pays prioritaires où la France prévoit une montée en puissance des volumes de projets de nutrition dans le futur, tant à travers l'Agence française de développement (AFD) qu'à travers l'aide alimentaire programmée. Cette Feuille de route comprend également un volet international d'appui à la mobilisation et au renforcement des politiques de nutrition.

Pour participer au doublement de la productivité agricole et des revenus des petit-e-s producteur-riche-s, la France concentre son action sur l'appui à une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité... Elle a ainsi rejoint le groupe de soutien à la décennie d'action pour l'agriculture familiale. La France accompagne également les agricultures familiales par son aide bilatérale. Ainsi, l'AFD appuie environ 800 000 exploitations familiales chaque année via un soutien aux filières alimentaires, à des projets d'irrigation ou à des activités de renforcement des capacités pour l'emploi

des jeunes ruraux, comme au Cameroun où plus de 20 000 jeunes ont bénéficié ces dernières années de conseil de gestion pour leurs exploitations agricoles. Les organismes de recherche, tels que le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement), de même que les ONG françaises sont également des acteurs-clés dans ce domaine et contribuent à l'élaboration des positions françaises, au sein du Groupe interministériel pour la sécurité alimentaire (GISA).

La France accompagne, avec l'appui de ses organismes de recherche, les profondes transformations qu'impose le double défi de la croissance démographique et du dérèglement climatique. Elle soutient à cet effet les initiatives visant à restaurer et à accroître la fertilité des sols et l'adoption de pratiques agroécologiques.

Le renforcement de la résilience des systèmes agricoles se trouve au cœur des efforts français pour l'atteinte de l'ODD2. Cette action passe notamment par le financement par l'AFD d'un projet d'intensification agro-écologique pour la CEDEAO, à hauteur de 8 millions d'€, ou encore par un soutien au Partenariat mondial sur les sols (GSP) de la FAO. La France est également investie dans des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la résilience aux changements climatiques au Sahel à travers la FAO.

La France a également lancé en 2015 à l'occasion de la COP21 l'initiative « 4 pour 1000 - les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » au sein de l'Agenda de l'action climatique. L'initiative « 4 pour 1000 » vise à promouvoir des pratiques agricoles adaptées aux conditions locales, tant environnementales que sociales ou économiques qui encouragent le stockage de carbone dans les sols et la biomasse et contribuent à relever les défis de sécurité alimentaire et de climat. La production d'un référentiel d'évaluation des projets au regard des objectifs de l'initiative « 4 pour 1000 » est en cours ; il comprendra notamment des critères et des indicateurs sociaux et environnementaux en lien avec l'ODD 2, notamment afin d'encourager une gestion responsable du foncier et des investissements. Enfin, en synergie avec son action en faveur de l'ODD 15 et en particulier de la cible 15.3 relative aux terres, la France contribue à l'ODD 2 au travers de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

Par ses actions de développement, elle promeut l'opérationnalisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT), qui vise à renforcer la gouvernance de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI), adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

L'ensemble de ces actions sont menées de manière concertée avec toutes les parties-prenantes. Les pouvoirs publics français, grâce aux travaux d'évaluation conduits régulièrement, sont conscients des contradictions qui peuvent exister en termes de politiques publiques et travaillent à les réduire.

Les actions en nutrition, bien qu'érigées en priorité de l'action de la France, restent encore à renforcer et la Feuille de route afférente va participer à ce mouvement. Des efforts récents méritent d'être soulignés et le fait que plus de la moitié des projets de l'aide alimentaire programmée financés en 2016 intègrent un objectif de lutte contre la malnutrition témoigne déjà d'une plus forte prise en compte du sujet. De manière globale, la mobilisation concertée de tous les acteurs, en concordance avec les partenaires des pays et communautés bénéficiaires, est nécessaire pour permettre des résultats importants pour des projets aussi ambitieux que la restauration des terres, le renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes ou l'amélioration de la résilience des populations les plus vulnérables.



ODD 3 - PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

EN FRANCE

ÉTAT D'AVANCEMENT

La France œuvre pour la santé en tant que responsabilité partagée au niveau interministériel et promeut la prise en compte de l'impact des politiques sectorielles sur la santé. S'appuyant sur une approche intégrée et centrée sur la·le patient·e, la France développe une politique de protection et de promotion de la santé. Celle-ci s'intègre dans les parcours de santé tels que définis par la loi de modernisation de notre système de santé (loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016). Ce dispositif global contribue à l'objectif « *l'état complet de bien-être physique, mental et social* » promu par l'Organisation Mondiale de la Santé. Il permet d'anticiper les évolutions sanitaires : inégalités sociales et territoriales en matière de santé, importance des maladies chroniques et poids des incapacités, recrudescence du risque d'épidémies infectieuses, ou encore mortalité prématurée évitable encore trop élevée.

INTERRELATIONS

Les déterminants de la santé sont des facteurs qui se croisent avec d'autres objectifs de développement durable. Parmi les seize autres ODD : la « consommation et production durable », le « transport », la « gestion des risques » et la « lutte contre les inégalités » ont une influence certaine sur ces déterminants de la santé. La France a fait le choix d'une approche intersectorielle de la santé et la prévention au sein de laquelle le développement d'une production alimentaire plus durable et plus saine, la réduction des pollutions, la promotion de pratiques de mobilité plus durables pour les personnes et les biens, le maintien et l'amélioration de l'état de santé de la population, le développement des politiques de prévention, la préservation de l'accès aux soins et aux services sociaux et médico-sociaux de qualité pour tous, l'accroissement des capacités de surveillance et de réponse aux risques sanitaires, la réduction de la vulnérabilité aux risques naturels et technologiques et la réduction des inégalités écologiques, sociales et territoriales, sont mises en synergie. Elle entend poursuivre ses travaux vers la démocratie sanitaire, -par une meilleure information, une meilleure éducation en santé et une plus grande participation des populations-, dans une perspective d'accès à la santé renforcée en prenant en compte les évolutions sociales, technologiques et de la démographie médicale.

DES PRIORITÉS À CO-CONSTRUIRE

Dans le cadre du travail avec les parties prenantes associées à une réflexion sur les éléments à conduire ou à renforcer pour répondre aux cibles de cet Objectif 3, les contributeur·rice·s de la société civile ont identifié les enjeux suivants : la réduction des inégalités générationnelles, sociales et territoriales en matière de santé, l'amélioration de la connaissance et du suivi de l'état de santé de la population, le renforcement des besoins actuels et futurs liés au vieillissement de la population, le soutien à l'épanouissement humain par une qualité de vie agréable et saine, et l'amélioration de la qualité de l'environnement (eau, air, sol) comme levier pour la santé.

Cible 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

La France œuvre à la réalisation de cet objectif dans une démarche globale et intégrée. Adoptée en avril 2017, la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 en est le reflet, et s'inscrit pleinement dans la réalisation de 27 des cibles définies par l'Agenda 2030. Rompant avec l'approche par pathologie et risque, elle vise à l'amélioration globale de la santé sexuelle et reproductive via une vie sexuelle autonome, satisfaisante et en toute sécurité, avec la capacité de concevoir des enfants et la liberté de décider d'en concevoir ou non. Cette stratégie place l'éducation à la sexualité et à la santé sexuelle des plus jeunes au cœur de leurs parcours éducatifs en santé, renforce l'offre de prévention, de dépistage et de prise en charge en santé sexuelle autour des professionnels de premier recours, maintient une attention particulière pour les populations vulnérables ou exposées au VIH (Virus de l'Immunodéficience Humaine) en renforçant notamment la prévention diversifiée, renforce et diversifie la prévention des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et du VIH par la promotion de dispositifs adaptés aux personnes et à leur situation, et promeut la recherche et l'innovation.

La France participe également à la lutte contre la tuberculose et le paludisme sur son territoire. Depuis 2012, on enregistre environ 100 cas de tuberculose multirésistante par an en France⁴. Le flux semble à peu près stable depuis 2012. Pour faire face aux nouvelles formes de tuberculose, la France est engagée dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Une feuille de route a ainsi été adoptée en novembre 2016, guidant une politique intersectorielle forte et coordonnée dans ce domaine, en cohérence avec les préconisations du plan global de l'OMS et du plan de l'Union européenne. Concernant la lutte contre le paludisme, le plan régional de santé 2015-2018 mis en place en Guyane vise quant à lui à réduire la morbidité et la mortalité dues au paludisme, à faire baisser le risque d'émergence de résistance aux anti-paludéens et à réduire l'incidence à moins de 1 cas sur 1000 habitants dans chaque localité de Guyane. Mayotte bénéficie par ailleurs d'un programme national de lutte contre paludisme de l'Union des Comores (phase d'élimination du paludisme en 2014).

Initiative marquante de 2016, un Plan de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques a été élaboré, qui doit permettre de répondre aux besoins de prise en charge des malades, de renforcer les outils de prévention et d'information, et de développer la recherche sur cette maladie. Il s'agit notamment de développer de nouveaux tests diagnostiques plus fiables et innovants, et de mieux connaître les formes chroniques pour améliorer leur prise en charge.

Cible 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

La France investit dans la promotion de la santé et la prévention au travers d'une quarantaine de plans ou programmes nationaux de santé publique dont 11 engagent une approche par pathologie, 13 une approche populationnelle et 20 une approche par les déterminants de santé. La plupart de ces plans développent une approche intégrée et transversale des enjeux, de la prévention et promotion de la santé à la prise en charge de la pathologie, avec un accompagnement de la recherche pour soutenir l'innovation et les actions.

42011 : 64 cas, 2012 : 92 cas, 2013 : 83 cas, 2014 : 112 cas.

Peuvent être cités : le Plan Cancer (2014-2019) ; le Programme national de réduction du tabagisme (PNRT 2014-2019) ; le Plan national santé environnement (PNSE 2015-2019) ; le Programme national nutrition santé (PNNS 2011-2015) ; le Plan maladies neurodégénératives (2014-2019) ; etc.

L'une des mesures phares du programme national nutrition-santé, en cours de renouvellement, est la mise en place d'un dispositif d'étiquetage nutritionnel – **NutriScore**, qui vise à améliorer l'information nutritionnelle figurant sur les produits et à orienter ainsi les consommateurs vers le choix d'aliments de meilleure qualité nutritionnelle. En complément, la loi de modernisation du système de santé a introduit la possibilité de prescrire une activité physique adaptée à la pathologie, aux capacités physiques et au risque médical du patient dans le cadre du parcours de soins des patients atteints d'affections de longue durée.

S'agissant de la promotion de la santé mentale, la stratégie nationale porte une attention particulière aux jeunes en situation de mal-être. Elle prévoit notamment un repérage et une prise en charge précoces des situations de souffrance psychique, permettant d'éviter l'apparition de troubles mentaux susceptibles d'avoir des conséquences à long-terme ; une amélioration de la coordination entre les professionnels de santé et de l'éducation nationale, ainsi que la diminution de la stigmatisation des troubles mentaux.

Une Convention-cadre a été signée en novembre 2016 entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Solidarités et de la Santé, pour promouvoir un pilotage national et local en faveur de la santé et du bien-être des jeunes.

Cible 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

La France défend une approche ambitieuse en matière de lutte contre l'usage nocif de l'alcool. Elle a ainsi été l'un des premiers États à mettre en place le pictogramme « femmes enceintes » et à adopter une législation en matière de publicité. Elle soutient la stratégie de l'Union européenne pour aider les États membres à réduire les dommages liés à l'alcool ainsi que le Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) 2013-2020. Cette approche repose sur un cadre normatif élaboré en concertation avec plusieurs ministères (Code de la santé publique, loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme dite loi Evin, loi n° 2004-806 relative à la politique de santé publique du 9 août 2004, loi 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé) et plusieurs plans de santé publique nationaux. La prévention à l'égard des jeunes et de la protection des mineurs en est un axe majeur.

L'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies est coordonnée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Le Plan gouvernemental 2013-2017 de lutte contre les drogues et les conduites addictives repose sur trois grandes priorités : fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation ; prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux ; renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publiques au niveau national et international en luttant contre les trafics et contre toutes les formes de délinquance liées aux consommations de substances psychoactives.

En 2016, deux salles de consommation à moindre risque ont été ouvertes, permettant d'entrer en contact avec des populations très marginalisées, de les orienter et de réduire leurs risques sanitaires, par une

première étape d'entrée dans le parcours de réduction des risques et de soin. L'expérimentation est prévue sur 6 ans. Elle fait l'objet d'un cahier des charges national et d'une évaluation scientifique.

Cible 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

Le dispositif de PMI (protection maternelle et infantile) est un élément essentiel de la politique de santé en matière de santé sexuelle et reproductive, de santé périnatale et de santé du jeune enfant, réaffirmé par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Il assure un accès à un parcours contraceptif gratuit et anonyme pour les jeunes femmes mineures (consultations, examens biologiques, dispensation) et aux méthodes d'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) dans les mêmes conditions, et avec une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie pour les femmes majeures.

Quelques cibles ambitieuses de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 peuvent être mentionnées : 100 % des jeunes ont reçu une éducation de qualité à la sexualité et aux risques liés (IST, grossesses non prévues) tout au long de leur cursus scolaire et 100 % des organismes de formation initiale ou continue des professionnels de santé proposent une formation complète et globale de santé sexuelle d'ici 2023 ; réduire d'un tiers l'indice de grossesses non désirées / non prévues chez les femmes d'ici 2030 ; 90 % des demandes d'IVG sont prises en charge dans les délais définis par la Haute Autorité de Santé (5 jours).

Cible 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

Le troisième plan national Santé Environnement (PNSE3) 2015-2019 témoigne de la volonté de réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé. Ce troisième plan est le fruit d'une co-construction par le ministère chargé de la santé et le ministère chargé de l'environnement en lien avec les autres départements ministériels concernés, et en concertation avec les collectivités, les associations, les partenaires sociaux et les entreprises. Il comporte 107 actions et s'articule autour de quatre grandes catégories d'enjeux : des enjeux de santé posés par les pathologies en lien avec l'environnement, connaissance des expositions et des leviers d'action, recherche en santé environnement, et enjeux pour les actions territoriales, l'information, la communication et la formation. La mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) constitue l'une des actions phares du PNSE 3.

Cible 3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

Ratifiée en octobre 2004 par la France (et entrée en vigueur en février 2005), la Convention Cadre pour la Lutte Antitabac (CCLAT) constitue le premier traité international de santé publique négocié sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La France a par ailleurs ratifié le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac le 30 novembre 2015.

Au niveau national, les actions du Programme national de réduction du tabagisme (PNRT) 2014-2019 sont articulées autour de trois axes d'intervention prioritaires : protéger les jeunes et éviter l'entrée dans le tabagisme, aider les fumeur-euse-s à arrêter et agir sur l'économie du tabac. Des mesures emblématiques ont été prises comme la mise en place du paquet de cigarettes neutre - de couleur unie, ne portant aucun

signe distinctif et utilisant une typographie standard- avec des avertissements étendus, ou encore l'action collective nationale « Moi(s) sans tabac », qui incite les fumeur·euse·s à arrêter de fumer au cours du mois de novembre en bénéficiant du soutien et des encouragements indispensables au maintien de leur motivation.

Les cibles sont les suivantes :

- Diminuer de 10 % le nombre de fumeur·euse·s quotidiens d'ici à 2019 ;
- Passer en dessous de 20 % de fumeur·euse·s quotidien·ne·s d'ici à 2024 ;
- Parvenir à ce que les enfants d'aujourd'hui soient la génération « sans tabac » de demain et qu'en 2032, les jeunes adultes de 18 ans soient moins de 5 % à fumer.

Cible 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

Le ministère de la Santé dispose d'un centre opérationnel : le centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires et sociales (CORRUSS). Après 10 années de fonctionnement impliquant une réponse coordonnée à de nombreuses urgences sanitaires nationales comme internationales (épidémie d'Ebola, MersCov, Zika, épisodes de canicule/grand froid, accident industriel et attentats terroristes, etc.), le centre opérationnel dispose d'une expérience et d'un savoir-faire éprouvés.

En termes de sécurité sanitaire, la France agit dans les principales instances européennes et internationales, et accompagne le renforcement des capacités des États à prévenir, détecter, surveiller, préparer, répondre à et gérer des événements de santé publique, pour une pleine mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (instrument juridique international de santé publique négocié sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé – OMS - en 2005).

PERSPECTIVES

La France doit poursuivre et renforcer son adaptation aux évolutions sanitaires, qu'elles soient démographiques, sociales, territoriales, épidémiologiques ou encore environnementales. De fait, le vieillissement de la population et le contexte économique et financier impactent directement plusieurs déterminants de la santé.

La France doit également poursuivre son action pour réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé ; renforcer son investissement et rééquilibrer les ressources et compétences dédiées à la promotion de la santé et la prévention ; faire face à l'importance des maladies chroniques et au poids des incapacités ; préparer notre système de santé afin qu'il soit à même de protéger la population des menaces sanitaires, nationales ou internationales ; etc.

À L'INTERNATIONAL

En réponse à l'ODD 3, la France a élaboré une nouvelle Stratégie en Santé mondiale 2017-2021. Cette dernière fixe 4 priorités : i) Renforcer les systèmes de santé tout en luttant contre les maladies (cibles 3.3, 3.4, 3.8, 3.b et 3.c) ; ii) Renforcer la sécurité sanitaire au niveau international (cible 3.d) ; iii) Promouvoir la

santé des populations (cibles 3.1, 3.2 et 3.7) et iv) Promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation françaises (cibles 3.b, 3.c et 3.d).

La France privilégie une approche globale et intégrée, par le renforcement des systèmes de santé et pour accélérer les progrès vers la Couverture Santé Universelle. C'est notamment dans ce cadre qu'elle souhaite renforcer son appui à la lutte contre les maladies non transmissibles (cible 3.4) et agir sur les déterminants de la santé – socio-économiques, comportementaux et environnementaux (cibles 3.4, 3.5, 3.9 et 3.a notamment). Les acteurs institutionnels français sont notamment investis dans de nombreuses actions conjointes européennes sur : la sécurité du patient (2012-2015) ; la fragilité des personnes âgées (2015-2017) ; la nutrition et l'activité physique (2015-2017) ; la résistance antimicrobienne (2016-2019) ; ou encore la vaccination (2017-2020).

Afin d'œuvrer pour la prise en charge de certaines populations comme les femmes, enfants, adolescent-e-s, jeunes et personnes en situation de vulnérabilité (cibles 3.1, 3.2 et 3.7), la France a maintenu à 10 millions d'€ en 2016 et 2017 le financement au « Fonds Français Muskoka » pour la santé maternelle et infantile mis en œuvre en partenariat avec l'OMS, l'UNICEF, et le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). La France finance également la promotion des droits et de la santé sexuels et reproductifs à hauteur de 10,6 millions d'€ en 2016 via le canal bilatéral (9,5 millions d'€ géré par l'AFD) et multilatéral (1,1 au FNUAP).

La France s'est engagée à éliminer les trois pandémies de VIH/sida, tuberculose et paludisme d'ici 2030, conformément à la cible 3.3. La France est actuellement le 2^{ème} contributeur au Fonds mondial (1,08 milliard d'€ d'engagement sur la période 2017-19), le premier bailleur à UNITAID (95 millions d'€ en 2016) et un acteur central de l'Alliance pour le Vaccin GAVI, dont elle est le 5^{ème} contributeur souverain mondial, et le 2^{ème} donateur à la Facilité internationale de financement pour la vaccination (IFFIm), avec globalement 465 millions d'€ d'engagements prévus sur la période 2016-2020. La France agit également directement via l'« Initiative 5% », qui sera portée à 7 % sur la moyenne du prochain triennum 2017-2019, pour apporter une réponse mieux adaptée aux besoins des pays francophones récipiendaires du Fonds mondial.

Cible 3.c : Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement [...]

La France s'est investie au plus haut niveau dans la Commission des Nations Unies sur l'Emploi en Santé et la Croissance économique créée en mars 2016 sous la présidence de la France et de l'Afrique du Sud. La vice-présidence était assurée conjointement par trois agences internationales : l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), et son objectif premier était de formuler des propositions d'actions pour soutenir la création d'emplois pérennes dans le secteur sanitaire et social, de façon à contribuer à une croissance économique inclusive, en accordant une attention particulière aux pays à revenu faible ou intermédiaire. À la suite de la publication du rapport final en septembre 2016, un Plan d'action quinquennal a été adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 par une résolution portée par la France, qui poursuit par ailleurs son engagement en lien étroit avec les trois organisations.

Par ailleurs, la France s'engage à lutter contre les maladies émergentes et à promouvoir le renforcement de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (Cible 3.d), en lien avec l'OMS qu'elle soutient dans son rôle de garant de la sécurité sanitaire internationale (5,2 millions d'€ dédiés à cette thématique en 2017). Elle a notamment participé à la mise en place du Comité européen de Sécurité sanitaire (HSC) qui vise à harmoniser les mesures de préparation, de gestion et de communication des crises sanitaires à

l'échelle européenne. C'est pourquoi la France s'implique fortement sur ces sujets au sein des instances multilatérales (G7, G20 et OMS).

La France est particulièrement investie sur les enjeux de l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, notamment dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé (accord international d'application régionale de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU – CEENU – et du Bureau pour l'Europe de l'OMS), qui s'inscrit pleinement dans les efforts en faveur du Droit à l'eau et à l'assainissement, reconnu depuis 2010 par les Nations Unies.

La France appuie directement les pays via ses opérateurs – AFD et Expertise France – avec 99 millions d'€ de projets bilatéraux d'appui au renforcement des systèmes de santé financés en 2016, dont l'Initiative Solidarité Santé Sahel. Au niveau multilatéral, la France finance l'OMS (1,4 million d'€ en 2016 en plus du Fonds Français Muskoka) et le réseau *Providing for health* (P4H) pour la CSU et la protection sociale.

De plus, au sein du Comité santé de l'OCDE, la France a impulsé des travaux sur la durabilité du système de financement de la santé garantissant un accès aux médicaments innovants (cible 3.8).

Enfin, via un financement de plus de 138 millions d'€ des instituts de recherche en santé mondiale, provenant de l'Institut Pasteur (59,1 millions d'€), l'Agence publique française de recherches sur le sida et les hépatites virales (38,2 millions d'€) et l'Institut de Recherche pour le Développement (41 millions d'€), la France contribue à valoriser la recherche française à l'international, soutenir l'innovation industrielle, scientifique, des services et des moyens de financement en lien avec la santé (cibles 3.b et 3.d).



ODD 5 - PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES

EN FRANCE

FORCES ET DÉFIS POUR LA FRANCE

L'égalité femmes-hommes, le droit des femmes et l'autonomisation des femmes constituent un axe prioritaire de l'action nationale de la France.

La France dispose d'institutions importantes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes (Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Conseil Supérieur de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, Observatoire de l'égalité femmes-hommes de la ville de Paris).

La France dispose également d'un arsenal de lois intéressant qui garantit l'égalité entre les femmes et les hommes. La France promeut notamment, une approche fondée sur l'accès à la santé et au droit pour tou-te-s, par exemple au travers du droit à l'IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) ainsi que par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique.

Pour autant, dans les faits, les choses ne changent pas ou très peu. Depuis 10 ans, les chiffres restent les mêmes : c'est toujours 83 000 viols par an en France, 80 % des tâches ménagères faites par les femmes, 12 à 27 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes. L'enjeu du prochain quinquennat sera donc de veiller à l'application de toute cette législation, il faudra mettre en place les conditions pour que la loi soit suivie d'effet.

ÉTAT D'AVANCEMENT

Les deux lois du 27 janvier 2011 et du 12 mars 2012 ont fixé au 1er janvier 2017 l'échéance pour atteindre 40 % de femmes dans les conseils d'administration (CA) ou de surveillance de toutes les entreprises de 500 salariés et plus et présentant un chiffre d'affaires d'au moins 50 millions d'€. En janvier 2017, les CA atteignent un taux de 39 % de femmes.

De plus, **la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes** instaure, à compter du 1er janvier 2017, le doublement des pénalités pour les partis politiques ne respectant pas la parité pour les élections législatives. Cette mesure dissuasive vise à amoindrir l'écart de représentation entre femmes et hommes au sein de l'Assemblée Nationale.

Au premier tour des élections législatives, 246 candidates sont arrivées en tête contre 331 hommes. Si elles sont élues le 18 juin, il s'agirait d'un record historique pour l'Assemblée, qui serait alors composée à 42,5 % de députées.

L'enjeu réside dans le fait de s'assurer de l'application effective des lois existantes et dans la consolidation des initiatives, par exemple *via* les dispositifs de sensibilisation et le soutien aux structures d'accompagnement.

De nombreuses actions ont déjà été menées :

Le 5^{ème} Plan de mobilisation contre les violences faites aux femmes, qui traduit l'engagement sans relâche de l'État pour permettre aux femmes victimes de violences, d'accéder à leur droit d'être protégées et accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire, a été lancé (2017-2019). **La loi du 13 avril 2016** vise à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Ces deux actions semblent bien répondre aux attentes de la cible 5.2.

La loi Rebsamen du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, qui interdit tout agissement sexiste dans le code du travail, semble, quant à elle, participer à réaliser la cible 5.1.

La loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté reprend également des mesures prévues dans le cadre du 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Enfin, **le plan sectoriel mixité du numérique signé le 31 janvier 2017** constitue un levier de mobilisation et d'actions pour promouvoir l'égalité des femmes et des hommes au sein de ce secteur.

Toutes ces lois et ces mesures montrent l'engagement de la France à mettre en œuvre les ODD.

CHIFFRES-CLÉS

Au vu de la cible 5.2, les efforts concernant l'élimination des violences à l'égard des femmes doivent encore être poursuivis. En 2015, selon l'INSEE, 1.2% de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple ont été victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire. De la même manière, 0.25% de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ont été victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime.

En ce qui concerne la cible 5.4, la France doit s'engager à promouvoir le partage des responsabilités dans le ménage et la famille. En effet, selon l'INSEE, en 2015, une femme consacre en moyenne 4h01 à des soins et travaux domestiques non rémunérés quand un homme en consacre 2h13.

INTERRELATIONS

Les 17 ODD sont en interrelation les uns avec les autres. Chaque ODD doit donc être pensé selon une approche intégrée qui associe une action transversale et une action spécifique.

Dans le programme à l'horizon 2030, l'égalité entre les femmes et les hommes ne se limite pas à l'ODD 5. Elle est liée à quasiment tous les autres ODD.

A titre d'exemple, l'égalité entre les sexes est indissociable du droit à l'éducation pour tou-te-s. Réaliser l'égalité entre les sexes exige une approche fondée sur les droits assurant aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes, non seulement l'accès et l'achèvement de cycles complets d'éducation, mais une

autonomisation à égalité, dans et par l'éducation. La promotion de l'éducation est une condition centrale à l'égalité des sexes et aux droits des femmes.

PERSPECTIVES

Le nouveau gouvernement a précisé ses futurs chantiers :

- Créer un congé maternité unique pour toutes les femmes, quel que soit leur statut aligné sur le régime le plus avantageux.
- Proposer aux dix dernières entreprises du baromètre annuel *Ethics and Boards*, qui mesure l'égalité professionnelle, de participer à une formation d'une journée par des intervenant·e·s spécialisé·e·s.
- Travailler à l'allongement à 30 ans à partir de la majorité, contre 20 ans aujourd'hui, du délai de prescription applicable aux crimes sexuels commis sur les mineur·e·s.
- Travailler sur la procréation médicalement assistée.
- Lutter contre le harcèlement de rue en donnant le pouvoir aux policier·ère·s de proximité qui seront recruté·e·s au cours du quinquennat de verbaliser, par des amendes « immédiates », les actes sexistes (harcèlement, injures) commis dans l'espace public.

Parmi ces chantiers, deux grandes priorités se détachent. La première concerne le travail : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les métiers non mixtes, les différences de salaires, et la protection des femmes au travail. La deuxième grande priorité est la lutte contre les violences sexuelles avec le projet de verbaliser les insultes et le harcèlement de rue, et celui d'allonger le délai de prescription pour les victimes de violences sexuelles.

À L'INTERNATIONAL

L'égalité entre les sexes est un levier du développement durable et un accélérateur du changement en faveur de sociétés plus justes. La France inscrit la diplomatie des droits des femmes au cœur de son action extérieure, à travers la stratégie « Genre et développement 2013-2017 », dont une nouvelle version sera revue et adoptée en 2018, comme annoncé lors du CICID du 30 novembre 2016. Notre action s'inscrit également dans le cadre du Plan d'Action Genre II de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

À l'occasion du 8 mars 2017, journée internationale des droits des femmes, le Président de la République a renouvelé l'engagement de la France et a appelé, à travers le « Serment de Paris », les forces progressistes à s'unir contre la montée des conservatismes qui menace les droits des femmes. Ce texte appelle à une remobilisation de la communauté internationale en faveur des droits des femmes dans un contexte où elles sont toujours victimes, partout dans le monde, de violences sexuelles, physiques ou psychologiques. Cette exigence est aujourd'hui une urgence. La menace d'un retour en arrière n'a jamais été aussi forte, alors que renaissent les idéologies les plus réactionnaires et les extrémismes, notamment religieux, les plus dangereux. Plus que jamais, les femmes et leurs droits sont en danger.

L'évaluation de la prise en compte du genre dans les politiques d'aide au développement de la France et ses instruments de financement est devenue systématique. Ainsi, tous les projets mis en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD) sont étudiés selon le marqueur genre. L'AFD inscrit cette approche au cœur des transitions démographiques, sociales, économiques et climatiques. 51,1 % de ses

programmes contribuent de manière significative ou prioritaire à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. En 2017, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères compte un réseau de 142 correspondant-e-s « genre » dans ses postes diplomatiques œuvrant pour la diplomatie des droits des femmes.

La France met également en œuvre son deuxième plan d'action « Femmes, Paix, Sécurité » et se mobilise pour une meilleure protection des femmes en tant que victimes des conflits et une promotion des femmes en tant qu'actrices de leurs résolutions. La France promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans les négociations multilatérales. Nous présentons depuis 2006 avec les Pays-Bas une résolution biennale sur l'intensification des efforts en vue d'éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes à l'Assemblée Générale des Nations Unies. La résolution adoptée en 2016 a permis de mettre l'accent sur la violence domestique.

Les droits sexuels et reproductifs sont un marqueur de l'engagement de la France pour l'autonomisation des femmes et des filles. La vision française est celle d'un monde où aucune femme ne doit risquer sa vie pour éviter une grossesse non désirée, et où toutes et tous ont un libre accès aux soins de qualité et à l'éducation complète à la sexualité. La France s'est dotée de sa première stratégie de coopération internationale sur les enjeux de population, de santé et droits sexuels et reproductifs pour 2016-2020. Cette stratégie s'est concrétisée par un refinancement en 2017 du Fonds Français Muskoka et une hausse de notre engagement auprès du FNUAP.



ODD 9 - BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE, PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE QUI PROFITE À TOU·TE·S ET ENCOURAGER L'INNOVATION

EN FRANCE

Les progrès technologiques permettent de relever de grands défis mondiaux, ils favorisent la création d'emplois à plus forte valeur ajoutée, permettent à tou·te·s d'avoir accès à la connaissance et aux services marchands et financiers notamment via le développement des réseaux Internet notamment, et permettent une consommation plus optimisée d'énergies plus propres.

La fracture numérique concerne, encore, un nombre important de populations. Dans ce cadre la France, à travers la promotion des industries et des infrastructures durables et de l'investissement dans la recherche scientifique ainsi que dans l'innovation, contribue à bâtir des territoires plus durables et résilients.

INTERRELATIONS

Les éléments fondamentaux constituant le cœur de cible de l'Objectif 9 sont à mettre en synergie avec un certain nombre d'autres ODD, notamment : la ville durable, la lutte contre la pauvreté, le travail décent et la prospérité des territoires, les modes de productions et de consommations durables et ceux relatifs à la préservation des milieux (air, eau, sols, mers, climat). Pour illustrer ces interactions, le soutien à l'émergence de pôles de développement urbains, périurbains et ruraux suppose un renforcement de leur offre de services, d'emplois, d'équipements et d'espaces verts.

Un tel mode de développement implique la limitation de la consommation d'espaces et de ressources naturelles, la réduction de l'impact sur l'environnement des modes de production de biens et de services, de construction et d'exploitation des bâtiments ; il vise la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique. Pour garantir l'accès aux services et à la mobilité pour tou·te·s et sur tout le territoire, il s'agit aussi d'améliorer la desserte des territoires les moins bien desservis par des modes de transports adaptés et de compléter cette offre de transports par le développement des services à domicile et numériques et le maintien des services et commerces de proximité. Enfin, pour rendre résilient et durable les territoires, il est nécessaire d'assurer la participation des transports à la qualité de la vie, d'adapter les systèmes de transports aux défis énergétiques et climatiques et de réduire les impacts des infrastructures de transport sur l'environnement.

DES PRIORITÉS À CO-CONSTRUIRE

Dans le cadre du travail avec les parties prenantes associées à une réflexion sur les éléments à conduire ou à renforcer pour répondre aux cibles de cet Objectif 9, les contributeur·rice·s de la société civile ont identifié les enjeux suivants : le développement d'un tissu économique durable et résilient, pour être ancré sur les territoires, nécessite de valoriser les ressources locales, de qualifier les conditions d'accueil des entreprises, d'anticiper les mutations, de développer les activités solidaires, de soutenir les filières « vertes » et les systèmes de production et de consommation durables, de diminuer les consommations d'énergie et de matière première, d'utiliser des énergies renouvelables, de favoriser l'adaptation des activités économiques les plus exposées aux changements climatiques locaux, d'assurer la formation de tous tout au long de la vie

et de réduire les pressions des activités économiques sur les milieux et la biodiversité.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS ET AVANCEMENTS AU REGARD DES CIBLES DE L'ODD 9

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité

- **Infrastructures de transport de voyageurs et de marchandises**

La France à travers sa Stratégie nationale bas carbone, adoptée en novembre 2015, entend être moins dépendante des énergies fossiles importées, réduire son empreinte carbone, assurer une prospérité aux différentes activités économiques et favoriser la création d'emplois.

- **Infrastructures de transport d'électricité**

En France, la production et la consommation d'électricité peuvent se situer dans des zones très différentes (ainsi la région parisienne ne produit qu'une faible partie de ses besoins et a « importé » 69,3 TWh en 2016). L'opérateur de transport d'électricité RTE responsable de l'équilibrage sur tout le territoire a investi 1,519 milliard d'€ dans la consolidation de son réseau, dans un contexte où la montée en charge des énergies renouvelables intermittentes comme l'éolien et le solaire rendent plus complexe l'équilibrage du réseau.

- **Énergie et production d'électricité**

En 3 ans, EDF a levé 4,37 milliards d'€ avec 3 émissions de green bonds en obligations vertes, soit 1,4 milliards d'€ en novembre 2013, 1,12 milliard d'€ il y a un an et 1,7 milliard d'€ en 2017. Ces obligations sont consacrées au développement des énergies renouvelables (solaire, hydrolien, éolien).

En raison de la forte part du nucléaire et des renouvelables dans la production, l'électricité produite en France est décarbonée à hauteur de 95 %.

- **Infrastructures numériques**

Afin d'assurer la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici 2022 et de contribuer ainsi à rompre la fracture numérique, la France a mis en place le plan France Très Haut Débit. Financé conjointement par les opérateurs privés, les collectivités territoriales et l'État, il soutiendra, à hauteur de 3,3 milliards d'€ les projets de réseau d'initiative publique des collectivités.

Cible 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national [...]

Deux grands instruments de développement de l'industrie en France ont été mis en place : les comités stratégiques de filière du Conseil national de l'industrie (CNI) et les plans Nouvelle France industrielle (NFI).

Le Conseil national de l'industrie

Le CNI organise la relation entre les industriels et l'État français. Il accompagne le développement de l'industrie et des services à l'industrie en France par des avis et des recommandations à destination des pouvoirs publics, par le partage de bonnes pratiques entre filières et par l'élaboration et la mise en œuvre par les filières industrielles de plans d'action, les « contrats de filière ». Ces plans d'action concrets aident les filières à relever les enjeux auxquels elles sont confrontées. Les dernières recommandations du CNI portent sur la formation initiale et professionnelle et l'enjeu crucial pour l'avenir de l'industrie que représente le développement des compétences et de la qualification des salarié·e·s. Le CNI propose en particulier la co-construction de solutions innovantes à expérimenter pour mieux accompagner les PME et transmettre les savoir-faire.

Au sein du CNI, le **Comité stratégique de filière Éco-industries (COSEI)**, créé en 2008, regroupe les filières stratégiques de l'économie verte, des domaines liés à la transition énergétique à ceux de la gestion des ressources et de la protection de l'environnement. Il agit via quatre groupes : « eau », « efficacité énergétique », « énergies renouvelables » et « valorisation industrielle des déchets ». Il représente 442 000 emplois directs pour un chiffre d'affaires de 86 milliards d'€ dont 8,5 milliards d'€ à l'exportation.

Le « Plan Nouvelle France Industrielle »

La NFI vise à réindustrialiser les entreprises françaises en les incitant à moderniser leur outil industriel et à transformer leur modèle économique **par le numérique**.

Son action phare, l'Alliance **Industrie du futur**, répond à un impératif : moderniser l'appareil productif et accompagner les entreprises industrielles dans la transformation de leurs modèles d'affaires, de leur organisation, de leurs modes de conception et de commercialisation par le numérique.

Des moyens humains et financiers très importants ont été déployés : plus de 500 expert·e·s formé·e·s ont accompagné 3 400 PME dans les territoires à la fin de l'année 2016 et cet objectif a été porté à plus de 4 000 pour fin 2017 ; des financements ont été mis en place (voir 9.3). Par ailleurs, une attention particulière en lien avec les partenaires sociaux et les acteur·rice·s de terrain, notamment le CNI, est portée à la formation aux nouveaux métiers qui accompagne la présence accrue du numérique et de la robotisation dans l'industrie.

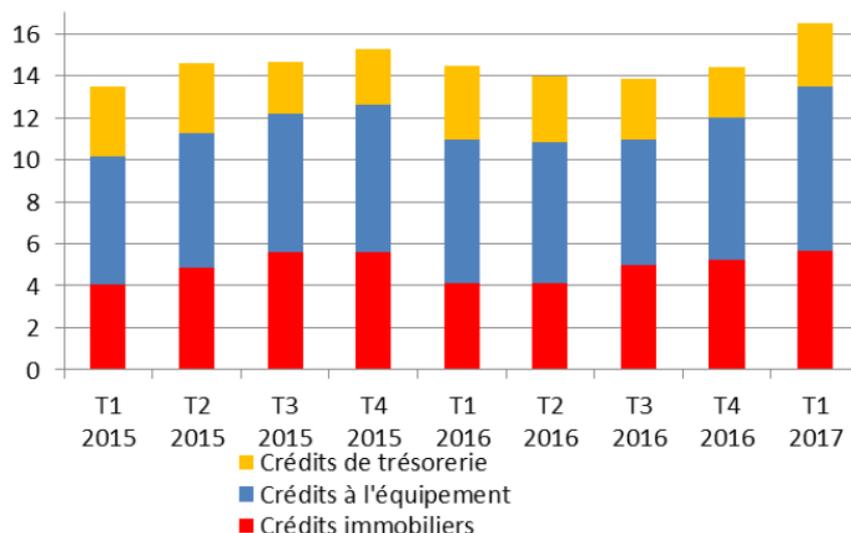
Cible 9.3 Accroître [...] l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés

Plusieurs instruments sont mobilisés par la France pour répondre à cette cible. Deux indicateurs montrent des éléments de contextes favorables pour l'accès au crédit des petites entreprises.

Le graphique ci-après, établi par la Banque de France, indique que le volume des crédits accordés aux PME a progressé de 4,7 % en un an pour s'établir à 250 milliards d'€. La progression est particulièrement sensible pour les crédits à l'immobilier et à l'équipement.

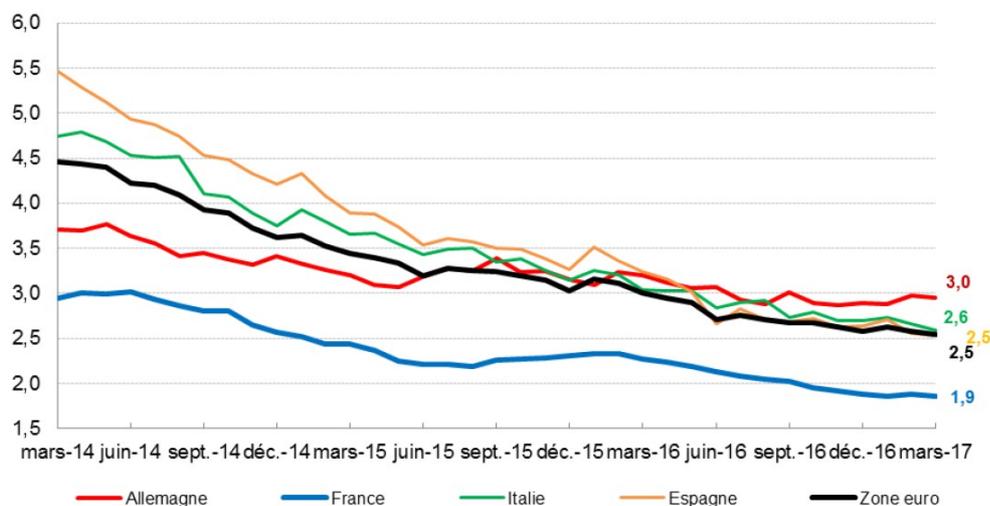
Crédits nouveaux aux TPE

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Par ailleurs, le graphique ci-dessous indique que les taux français sont les plus bas de la zone euro.

Zone euro : Taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Des mesures mises en œuvre particulièrement adaptées aux petites entreprises

Le **financement participatif** (*crowdfunding*) a bénéficié d'un cadre juridique rénové depuis 2014. Il se caractérise actuellement par une forte croissance. En 2016, 234 milliards d'€ ont été levés sur ces plateformes de financement en ligne (contre 167 milliards d'€ en 2015, soit une augmentation de 40 %), dont 67 milliards d'€ en dons. En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises, 97 milliards d'€ en prêts ont été collectés et 67 milliards en capital (soit respectivement des hausses de 37 %, 46 % et 36 % par

rapport à 2015). Le nombre de financeurs de projets continue sa progression : ils sont désormais 2,6 millions en 2016 contre 2,3 millions en 2015.

Rôle de BpiFrance (créée en 2013)

L'action de la Banque publique d'investissement BpiFrance s'oriente prioritairement vers les phases les plus importantes de la croissance des entreprises, telles que la création d'entreprises et le soutien aux nouveaux investissements, avec une large palette d'instruments : garantie et financement des PME, avances remboursables pour faciliter l'investissement dans des projets innovants, fonds propres pour les *start-up* et le développement des entreprises plus matures. Au niveau des politiques publiques, la priorité est donnée au capital-risque, au financement de l'innovation, du développement et de la création. En particulier, les prêts de développement de BpiFrance sont des prêts sans garantie sur l'entreprise. Ils lui permettent donc de financer des dépenses immatérielles et à faible valeur de gage, telles que la formation ou le numérique.

Parmi les prêts de la BPI, les « prêts verts » du Programme investissement d'avenir -PIA- (total de 700 Millions d'€) ont pour but d'améliorer les performances environnementales des entreprises et participent ainsi de plusieurs ODD.

Cible 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

La France a encouragé la mise en place **d'alliances industrielles** développant des projets concrets répondant aux enjeux des filières, pour les tourner vers l'avenir. Par exemple, l'Alliance Industrie du Futur, qui réunit les organisations professionnelles de l'industrie et du numérique ainsi que des partenaires académiques et technologiques, développe un projet « L'Usine du futur » visant à conceptualiser et rendre opérationnel pour les entreprises les caractéristiques de l'usine de demain. Parmi les défis que s'est fixé l'Usine du futur figure la performance durable, à savoir l'efficacité énergétique (même si l'électricité produite en France est fortement décarbonée), l'utilisation efficiente des ressources, la réduction des rejets et nuisances et l'implantation durable dans les territoires. Cette optimisation des ressources, qui concerne tant le fonctionnement de l'usine que celui des produits et services qu'elle développe, est souvent désignée aujourd'hui par l'appellation « usine frugale » théorisée par Navi Radjou. Cette politique commence à être mise en place par de grands groupes comme Renault ou les fromageries Bell dans leurs usines en France et dans le monde.

L'environnement réglementaire de **l'écoconception** qui prend en compte l'analyse du cycle de vie de produits et de services de leur conception à leur élimination avec une approche systémique a été mis en place avec la famille des normes ISO 14 000 (management environnemental, étiquetage environnemental, écoconception).

Un exemple d'engagement d'entreprises, complémentaire des politiques publiques

Sur le cas particulier de l'efficacité énergétique des procédés industriels, un accord de coopération de deux ans, destiné à optimiser la consommation d'énergie, a été signé entre EDF et le pôle de compétitivité nantais EMC2, spécialisé dans les technologies avancées de production. Cet accord visera à définir une feuille de

route de l'efficacité énergétique (électricité, chaleur, froid, automatisation) des usines de production et à mettre en œuvre des projets d'innovation collaborative.

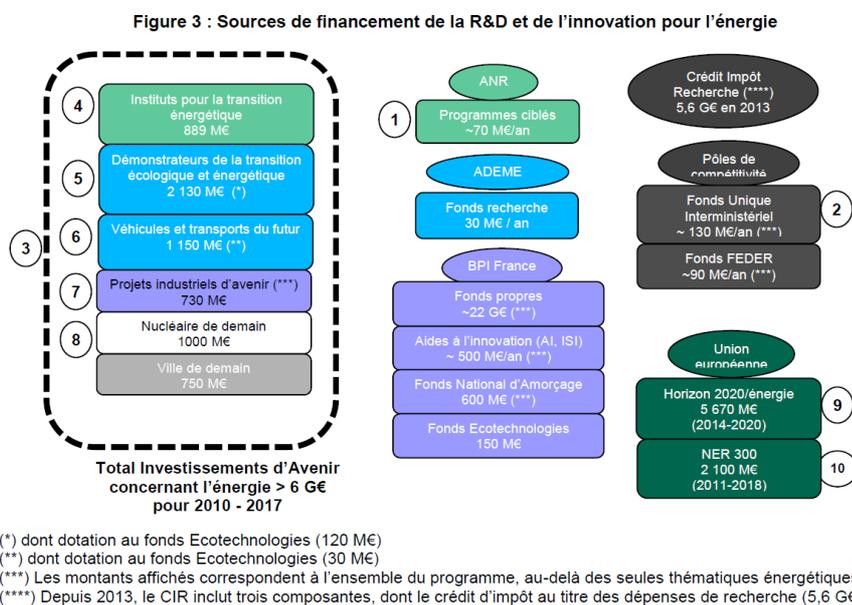
Cible 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays [...] notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030

Le budget recherche publique 2017 a représenté 23,85 milliards d'€ pour l'enseignement supérieur et la recherche, soit 850 millions de plus qu'en 2016.

Par ailleurs, la stratégie de soutien à l'innovation et à la R&D est structurée autour de 4 composantes :

- le crédit d'impôt recherche ;
- la R&D à travers des appels à projet arbitrés par des experts indépendants ;
- l'éclosion et le développement de *start-up* sont favorisés par l'initiative *French Tech* lancée en 2013 qui fédère les initiatives des écosystèmes les plus dynamiques de France.

A titre d'exemple, illustration des financements dans le cas de la transition énergétique :



L'investissement public dans la R&D pour l'énergie, un effort public dans la R&D maintenu à haut niveau

Les dépenses publiques dans la R&D pour l'énergie (financement par l'État en subventions des organismes recherche du domaine ou via les agences – Source : MTES/CGDD, données transmises à l'Agence

internationale de l'énergie) ont été de 1,05 milliards d'€ en 2014, un niveau équivalent à celui des années précédentes dont :

- 439 millions d'€ sur les nouvelles technologies de l'énergie (42 %),
- 482 millions d'€ sur l'énergie nucléaire (46 %),
- 75 millions d'€ sur les énergies fossiles (7 %),
- et le reste sur des domaines de recherche transversaux (5 %).

À L'INTERNATIONAL

• Recherche-innovation

Dans le domaine de l'innovation, une stratégie française de coopération internationale pour la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur – SIRIES, est en cours d'élaboration, autour du triangle de la connaissance enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI). Celle-ci place l'Agenda 2030 et les ODD au cœur des enjeux et défis internationaux. Elle a également pour objectif d'organiser la mobilisation autour des ODD, de nourrir le débat dans les instances inter-gouvernementales et de faire participer la France aux grands programmes internationaux de recherche.

Véritable pont entre le national et les actions extérieures, le campus de l'innovation pour la planète de l'Institut de recherche pour le développement, lancé en juin 2016, porte des projets en France et au Sud qui visent à faire de la recherche un acteur clé de l'innovation responsable. Ils placent la recherche au cœur de l'écosystème d'innovation sur le territoire et facilitent la collaboration entre les chercheurs, leurs partenaires publics et privés, les *start-up* et les citoyen-ne-s afin de co-crée des solutions nouvelles aux enjeux sociaux et environnementaux et répondre aux Objectifs de développement durable. Il a notamment permis la création d'un *Fab Lab*, en partenariat avec des acteurs de l'innovation, qui permettra de développer des basses technologies (capteurs sols et santé) très utiles pour le Sud, reproductibles et peu onéreuses pour permettre des maillages plus importants et une collecte de données.

• Des outils financiers

En matière financière, la France soutient l'initiative « ODD pour tous », mise en place par la Banque Mondiale en partenariat avec BNP Paribas, qui vise à développer des produits financiers basés sur les ODD. Ces obligations créent pour la première fois sur les marchés financiers un lien direct et ambitieux entre les entreprises et les Objectifs du Développement Durable. Présentées à New York par BNP lors d'un événement organisé par le Secrétaire général des Nations Unies et lancées le 9 mars dernier, les obligations ODD ont déjà permis de lever 164 millions de dollars.

La France est ainsi en passe de devenir un acteur incontournable sur le secteur des obligations vertes et obligations climat. D'une part, l'Agence Française de Développement (AFD) a lancé, en septembre 2014 une obligation climat (assimilable aux obligations vertes) pour un montant de 1 milliard d'€, faisant ainsi de l'AFD la seconde agence de développement européenne à émettre une obligation verte d'un tel montant. D'autre part, la France a émis en janvier 2017 une « obligation verte » (émission souveraine verte avec une maturité de 22 ans). Cette émission qui a rencontré une demande de plus de 23 milliards d'€, dont 7 milliards ont été servis, fait de la France le premier État à réaliser une émission de dette verte d'une telle envergure.

- **L'Agenda de l'action climatique**

L'Agenda de l'Action climatique contribue à l'ODD 9 au travers de bon nombre de ses coalitions multi-acteurs. La France soutient notamment l'initiative ombrelle *Paris Partnership on Mobility and Climate* (PPMC) qui élabore une feuille de route pour la décarbonation de l'ensemble du secteur des transports sur la base de solutions techniquement faisables, économiquement viables et socialement acceptables. La France est par ailleurs engagée dans *Mobilise your city*, une facilité destinée à aider les villes de pays en développement à se doter d'outils de politiques publiques pour développer un urbanisme bas carbone. L'Alliance Mondiale pour le bâtiment et la construction (GABC), soutenue par la France et le PNUE, vise par ailleurs à réduire les émissions du parc immobilier mondial en augmentant la part du bâtiment écologique et agit ainsi pour des bâtiments durables. Au sein de l'Alliance, l'ADEME anime un programme centré sur la construction durable en pays chaud et tropicaux, et une facilité, le Programme pour l'efficacité énergétique des bâtiments (PEEB), permettra d'aider les pays à mettre en œuvre des politiques d'urbanismes bas carbone. Enfin, la Mission innovation, lancé à la COP21 par la France, les États-Unis et l'Inde a pour objectif d'accélérer les financements publics de R&D dans les énergies décarbonées.

Par ailleurs la France soutient fortement quatre initiatives de l'Agenda de l'action climatique contribuant conjointement aux ODD 7 et 9 : l'Initiative sur les énergies renouvelables en Afrique (AREI), l'Alliance solaire internationale, l'Alliance mondiale pour la géothermie et *SIDS Lighthouses*.

- L'AREI a été lancée par les chefs d'État africains à la COP21 et vise à augmenter la capacité installée du continent en énergies renouvelables de 10 GW d'ici 2020 et de 300 GW d'ici 2030. Pour y contribuer, la France a rehaussé son engagement de 2 à 3 milliards d'€ pour les énergies renouvelables en Afrique entre 2016 et 2020 et finance à hauteur de 6 millions d'€, avec la Commission Européenne et l'Allemagne, l'unité indépendante de mise en œuvre de l'AREI.
- L'Alliance solaire internationale, en harmonisant et en agrégeant la demande de financements, de technologies et d'innovation des pays à fort potentiel solaire, donnera la force collective pour le déploiement d'énergie solaire aux pays situés entre les deux tropiques. L'objectif est d'installer 1000 GW d'énergie solaire et d'investir 1000 milliards USD dans ce secteur d'ici 2030. Les statuts de l'Alliance ont été signés en clôture de la COP22 par 23 pays.
- L'Alliance mondiale pour la géothermie, dont IRENA est le secrétariat et qui compte désormais 41 pays membres et 26 institutions partenaires, vise à quintupler la production d'électricité d'origine géothermique dans le monde. La France porte notamment deux projets relatifs à la création d'un centre d'excellence régionale dans les Caraïbes et du déploiement d'un nouveau fonds de garantie pour les forages.
- Regroupant 51 petits États et territoires insulaires (PEID) et 19 autres pays et institutions *SIDS Lighthouses* est une initiative de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) visant au renforcement des capacités en énergies renouvelables dans les PEID. Les objectifs pour 2020 sont : le déploiement de 100MW de nouvelles capacités solaires photovoltaïques, 20MW de nouvelles capacités éoliennes et le déploiement de nouvelles capacités géothermiques, hydrauliques et de technologies marines. La France a versé une contribution volontaire de 200 000 € en faveur, notamment, des énergies marines.



ODD 14 - CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN FRANCE

FORCES ET DÉFIS POUR LA FRANCE

Avec un **domaine maritime de 11 millions de km²**, qui contribue à son rayonnement maritime, la France est particulièrement concernée par la mise en œuvre de l'agenda 2030 et en particulier de l'ODD14.

Cette ambition pour l'Océan, la France l'a traduite :

- par une stratégie nationale pour la mer et le littoral, précisée ci-dessous ;
- au travers de deux plusieurs piliers législatifs : la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, et de leurs articles consacrés au maritime ainsi que la loi pour l'économie bleue ;
- par une politique ambitieuse de protection et de gestion des aires marines protégées, permettant d'atteindre une couverture de plus de 20 % de ses zones marines et côtières ;
- via l'IFRECOR, par un plan ambitieux pour la protection des récifs coralliens et des mangroves en outre-mer : 50 % de la couverture de mangroves sera protégée d'ici 2020 et 75 % des récifs coralliens le seront d'ici à 2021, en lien avec l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) ;
- par l'interdiction des sacs de caisse en matière plastiques à usage unique au 1er juillet 2016, et des sacs plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au 1er janvier 2017 ;
- par la mise en œuvre des règlements communautaires de gestion de la pêche et des ressources halieutiques qui promeuvent une gestion équilibrée, écosystémique, fondée sur les meilleurs avis scientifiques, respectueuse du droit international des ressources halieutiques.

La stratégie nationale française pour la mer et le littoral a été adoptée par décret du 23 février 2017 ; elle se traduit par la planification de l'espace maritime sur chaque façade maritime concrétisée dans un document stratégique de façade (DSF), qui tient compte des aspects socio-économiques et environnementaux. Un conseil maritime est créé pour chaque façade maritime pour la mise en œuvre des DSF mais aussi pour leur volet environnemental, à savoir les plans d'action pour le milieu marin (PAMM), dont l'objectif est d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique du milieu marin (application de la directive cadre stratégie pour le milieu marin – DCSMM - du 17 juin 2008 applicable à la métropole).

Soucieuse du rôle majeur joué par l'océan dans la régulation climatique, la France a initié **la plateforme océan/climat**, coalition d'acteur-riche-s -ONG, entreprises, organismes de recherche- qui promeut le regroupement des alliances internationales mobilisées face au changement climatique et s'est engagée dans la coalition contre l'acidification. Elle dispose par ailleurs d'une grande expertise grâce à un vaste réseau d'organismes de recherche, d'agences et d'opérateurs présents dans presque toutes les zones marines biogéographiques : tempérées, tropicales et australes. Cette expertise est un réel atout pour accompagner la mise en œuvre de l'ODD 14 dans ses territoires métropolitains et d'outre-mer et pour

soutenir les petits États insulaires (PEID) ; en effet la France entretient des relations privilégiées et solidaires, avec les PEID, consciente de leur extrême vulnérabilité aux effets du changement climatique ainsi que du rôle important de laboratoire d'innovation qu'ils peuvent jouer, au profit de tous.

À cet égard la poursuite des politiques de **lutte contre les pollutions de toutes origines**, maritimes terrestres, ponctuelles et diffuses, ainsi que contre des nuisances sonores sous-marines demeure une priorité, car même si la France peut se féliciter d'avoir placé sous statut d'aires marines protégées presque un quart de ses zones côtières, il reste encore à faire pour contrer les pressions sur les écosystèmes, notamment en termes d'assainissement des eaux usées et pour bien comprendre les phénomènes d'interface terre et mer. Elle doit notamment faire face aujourd'hui à des polluants « émergents », quoique rejetés de longue date dans l'environnement : PCB dans les estuaires, perturbateurs endocriniens, nitrates dans les nappes littorales.

Un autre enjeu prioritaire pour la France, consiste à valoriser son potentiel maritime en opérant **une réelle transition vers une économie bleue durable** qui mobilise l'innovation et la recherche, permette la modernisation et l'efficacité de ses équipements portuaires et de ses navires, assure la sobriété en carbone, valorise les énergies marines, tout en préservant les écosystèmes marins et côtiers. Ainsi, la loi pour l'économie bleue adoptée en juin 2016 a pour objectif de renforcer la compétitivité des exploitations maritimes et ports de commerce ainsi que le soutien à la pêche et l'aquaculture. Elle comprend notamment l'interdiction, à l'horizon 2025, du rejet des sédiments et résidus de dragage pollués. Par ailleurs, la compréhension des nombreux services socio-économiques rendus par ces écosystèmes ainsi que de nombreux exemples du surcoût de leur non préservation mobilise la France vers les solutions basées sur la nature. La transition vers un tourisme plus durable est à cet égard un enjeu majeur pour le littoral français.

La France poursuit son action visant à améliorer **les conditions de l'emploi maritime** au plan international et développe les formations facilitant l'adaptation tout au long de la vie des professionnel-le-s du maritime et en particulier ceux-elles de la pêche et de l'aquaculture. La lutte contre les pêches illégales ainsi que la restauration des stocks de poisson dans tous les océans est une priorité nationale.

Enfin, différentes initiatives françaises concernant l'équipement des navires sous pavillon français (systèmes de détection des mammifères marins, traitement des eaux de ballast, équipement de branchement électrique à quai pour éviter la pollution de l'air pour les riverain-e-s, récupération des déchets à bord, transition vers le gaz...) sont autant de progrès que la France souhaite promouvoir au-delà de sa propre juridiction maritime.

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS ET AVANCEMENTS AU REGARD DES CIBLES DE L'ODD 14

Cible 14.1 D'ici à 2025 prévenir et réduire nettement la pollution marine [...] y compris les déchets en mer [...]

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a interdit les sacs de caisse en matière plastiques à usage unique au 1er juillet 2016, et les sacs plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au 1er janvier 2017. La France est par ailleurs à l'initiative de la Coalition internationale « stop aux déchets plastiques ».

Cible 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers [...]

La Stratégie nationale mer et littoral, présentée plus haut, est un outil majeur d'atteinte de cette cible, à laquelle contribuent également les multiples politiques sectorielles visant au développement durable des activités maritimes. Un autre outil est le Plan national pour la protection des récifs coralliens et des mangroves en outre-mer : 55 000 ha de mangroves, soit 50 % de la couverture nationale et 75 % des récifs coralliens, seront protégés d'ici 2020.

Cible 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans [...]

La France a rejoint la coalition contre l'acidification des Océans. Sa contribution porte notamment sur la mobilisation des scientifiques via un programme de recherches coordonné par la direction de la recherche et de l'innovation du ministère en charge de l'environnement. 8 projets seront financés à hauteur de 800 000 € via le fonds de la CDC « transition énergétique ».

Cible 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche [...] l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons [...]

La France expérimente actuellement sur sa façade atlantique une organisation de contrôle des pêches INN. Deux plans régionaux de contrôles effectifs en Bretagne et Pays de Loire ont été mis en place, avec plus de 90 % des bateaux contrôlés en mer et 93 % au débarquement. Ce programme a notamment permis de démanteler un trafic international de civelles.

Cible 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières [...]

La France a dépassé l'objectif de protection de 10 % de ses eaux sous juridiction, avec 22 % en 2017 représentant 2,3 millions de km², grâce à la création du parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, à la création de l'AMP de l'atoll de Clipperton et à l'extension de la réserve naturelle des Terres Australes et Antarctiques françaises. Ce taux passera prochainement à 32 %.

Le concept polynésien d'aires marines éducatives (AME) a été étendu avec la création en métropole et en outre-mer de 8 AME pilotes en 2016/2017 et 8 nouvelles AME d'ici 2018.

Cible 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite [...]

Point traité dans la partie internationale.

Cible 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines [...]

La France s'est engagée au travers de la Plateforme-Océan-Climat à faciliter la mise en synergie des réseaux scientifiques, en faveur de l'océan et à contribuer activement au rapport du GIEC sur l'océan. Cette plateforme vise également à promouvoir l'interface science politique pour éclairer la décision politique et promouvoir l'information citoyenne pour l'action.

Au niveau de l'UE, elle participe notamment au programme Copernicus qui a lancé le premier satellite Sentinel-3 le 16 février 2016 afin de mesurer la température de surface, la hauteur des mers et des grands lacs, l'épaisseur des banquises et glaciers et la « couleur » des océans.

Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, la France soutient la R&D et l'innovation en matière d'énergies marines renouvelables. L'État consacrera plus de 100 millions d'€ au développement et à la valorisation des données d'expertise halieutique de 2014 à 2020 en s'appuyant sur la compétence de ses instituts tels que l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et l'Institut de Recherche pour le Développement.

À L'INTERNATIONAL

La question de l'Océan et des ressources marines et côtières constitue pour la France, compte tenu de son vaste territoire maritime et de ses engagements internationaux un enjeu majeur en termes économique et social ainsi que climatique et environnemental. Ainsi, pour la mise en œuvre de l'ODD 14, la France est très engagée :

- dans la transposition des directives-cadres européennes sur la planification des espaces maritimes et sur la stratégie pour les milieux marins, avec la stratégie nationale mer et littoral adoptée par décret en début 2017;
- dans l'appui aux programmes maritimes de l'UE : la France fait notamment partie de la *West Med Maritime Initiative*, dont la communication d'avril 2017 donne les priorités : la sécurité, l'économie bleue intelligente et résiliente, et une meilleure gouvernance de la mer ;
- dans plusieurs négociations internationales (BBNJ : conservation et utilisation durables des ressources de la biodiversité en haute-mer, appel à l'action pour la Conférence « the Ocean », ONU, à New-York du 5 au 9 juin 2017, IMPAC4...), travaux du G7 et du G20 relatifs à la lutte contre les déchets marins),
- et dans plusieurs négociations européennes (interdiction de la pêche en eaux profondes au-delà de 800 mètres de profondeur, hausse des objectifs en termes d'aires marines protégées -AMP-, appel à l'action pour la Méditerranée à Malte en octobre...);
- et enfin mobilisée au travers de multiples initiatives internationales : en particulier dans le cadre de l'Alliance des initiatives océans climat, qui fait partie intégrante de l'Agenda de l'action climatique, mais aussi à travers la présidence de l'Initiative Internationale pour les récifs coralliens, système de détection des mammifères marins pour éviter les collisions avec les navires, négociation zones SECA-NECA...) et par son engagement en tant qu'État membre de plusieurs conventions et programmes de mers régionales (Carthagène : Caraïbes, Barcelone : Méditerranée, OSPAR : Atlantique du Nord-Est, Nairobi : Sud-Ouest de l'Océan Indien, Programme régional océanique de l'environnement : Pacifique, CCAMLR : océan antarctique).

Certains objectifs-cibles font l'objet d'initiatives spécifiques :

- Concernant la cible 14.1, la France est à l'initiative de la coalition internationale contre les sacs en plastique « Stop plastic Waste », lancée lors de la COP22 ; cette coalition, qui compte 13 membres à ce jour, s'appuie sur le PNUE, à qui la France a octroyé une subvention de 500 000 € à cette fin.
- Concernant la cible 14.4, la France s'est fortement impliquée et a engagé au sein de l'initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) un plan d'action ambitieux (2016-2018), soutenu financièrement (500 000 €) avec l'appui de la Suède et de Monaco et qui sera mis en œuvre par le

Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Dans les régions australes, l'Australie, la France et l'Union européenne portent un projet d'aire marine protégée à l'Est de l'Antarctique.

- Concernant la cible 14.6, rappelons que la France s'est engagée à éliminer les subventions nuisibles à la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la biodiversité (CDB), ce qui inclut celles concernant la surpêche et les pêches illicites. À travers l'UE, la France contribue aux discussions en cours à l'OMC à ce sujet. La France a toutefois ratifié l'accord de la FAO de 2009 relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

COMMENT LA FRANCE INTÈGRE-T-ELLE L'ODD 14 DANS SES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ?

DANS LES ENCEINTES MULTILATÉRALES

La France est l'un des principaux contributeurs de **PROFISH**, un programme de la Banque mondiale qui soutient 45 projets internationaux (à hauteur de 2 015 milliards de dollars) de développement durable de l'aquaculture et de la pêche.

La France s'engage par ailleurs en faveur de la **croissance bleue en Afrique** au travers d'un partenariat multi-bailleurs structurant lancé en 2016 avec la Banque mondiale : ce programme vise à mobiliser 1 milliard de dollars d'ici 2020. En partenariat avec la Banque mondiale, la **France contribue en outre au programme WACA sur la gestion du littoral en Afrique de l'Ouest** : mise à disposition d'un expert français auprès de la Banque mondiale, mobilisation de l'expertise scientifique et technique des établissements publics français, montage d'un projet pour obtention d'une subvention du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) pour un montant d'1,5 million d'€, qui pourrait intervenir pour la fin 2017.

La France soutient activement le déploiement de **l'initiative CREWS, dans le cadre de l'Agenda de l'action climatique**, pour le développement de systèmes d'alerte intégrés et multirisques lancée avec l'UNISDR (Bureau des Nations pour la réduction des catastrophes), le GF-DRR - Banque Mondiale et l'organisation météorologique mondiale (OMM), afin d'augmenter de manière significative la capacité de ces systèmes à générer et communiquer des alertes précoces sur les risques d'événements météorologiques et climatiques dangereux (tempêtes, submersions, ouragans, cyclones) pour les pays les plus vulnérables. La France a contribué à **CREWS** à hauteur de 10 millions d'€.

La France participe dans l'union européenne au **programme Copernicus** qui a lancé le premier satellite Sentinel-3 le 16 février 2016. Ce satellite mesure la température de surface, la hauteur des mers et des grands lacs, l'épaisseur des banquises et glaciers et la « couleur » des océans. Le deuxième de la série sera lancé en 2017. Les informations issues de ces satellites seront ouvertes et gratuites et peuvent ouvrir la voie à des nouvelles collaborations et usages.

À TRAVERS LES INSTRUMENTS DE SA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'Agence française de développement (AFD) a développé un plan d'action « Biodiversité », et finance dans ce cadre des projets consacrés à la protection et au développement durable de l'océan, qui portent notamment sur la pêche et l'aquaculture durable, la dépollution des côtes, la rénovation de ports, la protection des écosystèmes marins, la résilience face au changement climatique, etc. L'AFD vient par

exemple de signer avec la Communauté du Pacifique une convention de financement d'un montant de 4,5 millions d'€ pour le projet *RESCCUE*, visant à préserver les services écosystémiques côtiers et à accroître leur résilience au changement climatique.

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) contribue également à la mobilisation en faveur des océans. Il s'agit d'un fonds public créé en 1994 destiné à favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement. Le FFEM contribue au financement de projets de développement ayant un impact significatif et durable sur divers grands enjeux de l'environnement mondial, dont la biodiversité, les changements climatiques et les eaux internationales. Depuis la création du FFEM, celui-ci a financé pour près de 40 millions d'€ de projets consacrés aux océans, mers et zones côtières, dont environ 5 millions d'€ depuis 2014. A titre d'exemple, le FFEM contribue au renforcement des capacités en finançant la participation de post-doctorant-e-s de pays en développement au projet Tara Océans (étude des écosystèmes planctoniques marins et prévision de la réponse des écosystèmes marins au changement climatique). Un autre projet en cours consiste par exemple à renforcer le réseau mondial des gestionnaires des petites îles, en leur permettant un meilleur accès aux référentiels techniques et aux bonnes pratiques.

À TRAVERS LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE

La France s'est engagée, avec la Tunisie et Monaco, dans la mise en place d'un Fonds fiduciaire visant au financement durable des aires marines protégées (AMP) en Méditerranée. Afin de faciliter la création de ce fonds, la Tunisie, Monaco et la France ont créé l'Association pour le financement durable des AMP de Méditerranée (M2PA). Le gouvernement français fait partie des membres fondateurs de l'Association. L'association est déjà dotée de fonds, ce qui a permis de débloquer des financements pour 2 projets pilotes de soutien à des AMP au Maroc et en Tunisie. Cette initiative vise à répondre à certains besoins financiers des aires marines protégées, en complément et en coordination avec les dispositifs existants dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone. Le Maroc et l'Albanie ont rejoint cette dynamique. Un financement français de cette initiative devrait intervenir en fin d'année 2017, à travers une subvention du FFEM à hauteur de 1,5 millions d'€.

Pour ce qui concerne l'agenda politique, la France assure jusqu'en 2018, la Présidence française de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI), de la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et de l'Accord sur la Convention sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS) ; elle sera très présente et engagée dans l'agenda international intense concernant l'Océan.



ODD 17 - RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LE REVITALISER

La communauté internationale a souhaité, à la différence de l'agenda du millénaire, associer aux nouveaux objectifs les moyens financiers et non financiers qui permettront leur mise en œuvre. C'est pourquoi, aux 16 objectifs de développement durables s'ajoute le 17^{ème}, qui liste les domaines et secteurs qui peuvent et doivent contribuer à la mise en œuvre de l'agenda.

La France s'engage pour renforcer les moyens de mise en œuvre d'un partenariat mondial effectif en vue d'atteindre un développement durable, universel et inclusif. En ce sens, la France encourage la mobilisation d'une diversité de ressources et outils financiers pour les pays en développement (cibles 17.1, 17.3 et 17.4) via notamment une meilleure mobilisation des ressources domestiques par un appui aux institutions fiscales en conformité avec l'initiative fiscale d'Addis-Abeba (ATI), le Contrat de désendettement et de développement (C2D) et les financements privés. La part du RNB de la France consacrée à l'aide publique au développement se trouve dans une trajectoire ascendante depuis 2014, pour atteindre 8,6 milliards d'€ en 2016, soit 0,38% du RNB, selon les données préliminaires du CAD de l'OCDE (cible 17.2).

La France promeut l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et favorise la co-construction des savoirs et le partage des connaissances (cibles 17.6, 17.7 et 17.8). Ainsi, l'accord de partenariat de l'AFD avec l'Institut de recherche en économie appliquée (IPEA), principal groupe de réflexion du Brésil destiné à promouvoir la production et la diffusion de connaissances sur des sujets d'intérêts communs, la mise en place d'un campus de l'innovation pour la planète à Bondy par l'Institut de recherche pour le développement favorisant le rapprochement entre entrepreneur·euse·s du sud et chercheur·euse·s, amorcent cette dynamique. La stratégie « Innover ensemble » valorise la diffusion des nouveaux modèles de l'économie sociale et inclusive à l'échelle internationale, et développe une dynamique partenariale qui s'inscrit désormais dans le nouveau paradigme des ODD. Afin de soutenir le Mécanisme de Facilitation des Technologies établi par l'Agenda 2030 et le Programme d'Action d'Addis-Abeba, ainsi que son forum sur la Science, la Technologie et l'Innovation (STI), le MEAE organise régulièrement des réunions interministérielles associant des membres du secteur de la recherche ainsi que des représentant·e·s du secteur privé.

La France a élaboré en 2017 un premier document d'orientation politique relatif à son partenariat avec la société civile, défini en cohérence avec le cadre du CAD et conformément aux conclusions du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) du 30 novembre 2016. Le MEAE organise un dialogue régulier et de haut-niveau avec l'ensemble des acteur·rice·s du développement (cible 17.19), sur la politique d'appui à l'atteinte des ODD dans les pays partenaires. Il est organisé dans l'enceinte du Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDISI), ainsi que lors de l'élaboration des stratégies sectorielles du ministère. Une partie des crédits du MEAE sont délégués à l'Agence Française de Développement (AFD) afin de cofinancer les initiatives des organisations de la société civile (OSC) en matière de coopération internationale. En 2016, l'enveloppe de ce dispositif de subvention a été dotée de 72 millions d'€ – contre 42 millions en 2012. Elle est en constante augmentation depuis 2009.

La France a soutenu l'initiative « ODD pour tous », mise en place par la Banque Mondiale en partenariat avec BNP Paribas, qui vise à développer des produits financiers basés sur les ODD, afin d'inclure les

investisseurs internationaux dans le financement du développement. Lancées le 9 mars dernier, les obligations ODD ont permis de lever 164 millions de dollars. Ces obligations permettent de créer pour la première fois sur les marchés financiers un lien direct entre les entreprises impliquées dans le développement durable, et les Objectifs du Développement Durable.

En s'engageant dans l'élaboration d'une Stratégie 2030 de transition écologique et solidaire qui fournira les repères nécessaires pour l'action, la France poursuivra l'objectif de renforcer la cohérence de l'action gouvernementale aux niveaux national et international, et la mobilisation de tous les acteurs.

Enfin, la France s'est engagée à porter devant l'ONU l'idée d'un Pacte mondial pour l'environnement, dès septembre prochain, pour renforcer le droit mondial de l'environnement.

ENGAGER LES ACTEUR·RICE·S À TRAVAILLER LES INTERRELATIONS ENTRE ODD

Une caractéristique des ODD, qui en constitue aussi un défi, réside dans leur transversalité et leur caractère systémique. Chaque acteur, chaque décideur, est appelé, d'une part à s'intéresser aux impacts de ses activités sur l'ensemble des ODD, et d'autre part à augmenter sa contribution au plus grand nombre d'ODD possible. Un tel travail a été engagé par la France, il est encore en cours. On trouvera dans les annexes qui suivent des éléments issus de ces analyses, pour l'ODD 14 (océans-vie marine) et, plus partiellement, pour l'ODD2 (faim-agriculture). Chaque ministère assurant la coordination d'un ODD donné a été invité à réaliser le même travail, en organisant un échange approfondi avec les parties-prenantes.

ILLUSTRATIONS

INTERRELATIONS ENTRE L'ODD 14 ET LES AUTRES ODD

ODD concerné	Nature ou enjeu de la relation avec l'ODD 14	Chiffre-clé
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Préserver la valeur socio-économique des ressources marines et côtières pour lutter contre la pauvreté des communautés littorales, des PMA et des PEID	La valeur monétaire totale des services écosystémiques ⁵ marins et côtiers atteignait 20 900 milliards de dollars par an en 2011 ⁶
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Promouvoir une pêche durable, que ce soit par l'accompagnement des professionnels dans leur transition, le développement de l'aquaculture marine et la lutte contre toutes les formes de pêche illégale et la surpêche	1/3 des stocks de poissons dans le monde pêchés à un niveau biologiquement viable
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Préserver les qualités environnementales, sanitaires et paysagères des zones côtières, source d'activité physiques, ludiques, culturelles et sportives qui contribuent au bien-être des populations littorales et des usager·ère·s	22% des eaux sous juridiction française (prochainement 32%) sont protégées et gérées durablement assurant le bien-être des populations riveraines
ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Réformer la formation professionnelle maritime pour permettre à chaque marin qui le souhaite de progresser jusqu'au niveau le plus haut.	290 heures de formation pour être matelot « pont », + 6 mois de navigation et 30 heures de module « pêche », pour devenir capitaine « 200 pêche »
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Développer l'accès des femmes aux activités maritimes et aux ressources marines et côtières	Les femmes représentent 1 à 2 % ⁷ des employé·e·s du maritime au monde (1,25 millions)

5 Services écosystémiques : tous les services d'approvisionnement (pêche, matériaux, bioprospection, etc.), de régulation climatique, de soutien biologique (cycles naturels, production primaire, photosynthèse, etc.), services culturels (tourisme, sport, loisirs, aménités, etc.),...

6 Costanza et al., 2014

7 International labour organization : ilo.org/global/publications/world-of-work-magazine/articles/WCMS_081322/lang—en

ODD concerné	Nature ou enjeu de la relation avec l'ODD 14	Chiffre-clé
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	La ressource en eau est cruciale pour les zones côtières où se concentrent 50 % de la population; une des solutions, « ultime », en situation de stress hydrique, consiste à désaliniser l'eau de mer, dans l'avenir via des énergies sobres en carbone	80 millions de Méditerranéens en situation de « pénurie » (moins de 500 m ³ /hab/an) à l'horizon 2025 Le secteur de la désalinisation croît de 10 % par an
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Développer les énergies renouvelables en mer	D'ici 2023 entre 200 et 2000 MWatt de plus
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Promouvoir la transition vers une économie bleue durable (tourisme, transports maritimes, extraction, biotechnologies marines, pêche, aquaculture marine)	90 % du commerce mondial en volume transite par l'Océan : la transition vers un mode sobre en carbone et non polluant est cruciale Selon le parlement européen le transport maritime pourrait représenter 17 % des émissions de GES dans l'avenir
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Soutenir les PEID	Près de 40 territoires insulaires dans le monde ont rejoint l'initiative pour la petite île durable portée par le conservatoire du littoral
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Développer l'assainissement pour limiter la pollution des mers Équiper les ports des infrastructures appropriées pour accueillir les navires en limitant les impacts sur les riverains (pollution air, gestion déchets, contrôle navire..)	
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Interdire les plastiques à usage unique, les micro-plastiques et cotons tiges en plastique	Chaque seconde 100 tonnes de déchets plastiques finissent en mer
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Développer la connaissance du rôle des océans en lien avec le climat et promouvoir les interfaces entre science et politique	L'acidité de l'océan a augmenté de près de 30 % depuis l'ère industrielle
ODD 14	Sans objet	Sans objet
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Reconnaître l'interface Terre-mer comme un tout « bio-géographique » et morphologique à préserver de façon intégrée	La destruction des mangroves, herbiers et marécages côtiers, qui sont une source importante de séquestration du carbone coûterait plus de 6000 milliards par an

ODD concerné	Nature ou enjeu de la relation avec l'ODD 14	Chiffre-clé
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	Mettre en œuvre le principe de justice climatique (accord de Paris) pour soutenir les PEID particulièrement impactés par les effets du changement climatique (élévation du niveau de la mer, érosion côtière, perte de biodiversité...)	57 territoires insulaires sont identifiés par les nations unies comme PEID particulièrement impactés et vulnérables au changement climatique

INTERRELATIONS ENTRE L'ODD 2 ET LES AUTRES ODD

ODD concerné	Nature ou enjeu de la relation avec l'ODD 2
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	Assurer l'accessibilité à une alimentation équilibrée, nutritive, en quantité suffisante pour les populations pauvres. L'agriculture est un vecteur de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Par rapport à d'autres secteurs, la croissance de l'agriculture a des effets deux à quatre fois plus efficaces sur l'augmentation du revenu des populations les plus démunies. World Bank, <i>World Development Report 2008: Agriculture for Development</i> (Washington, DC: 2007).
ODD 2	Sans objet
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Assurer la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments et réduire le nombre de maladies chroniques associées. La santé des femmes et des hommes est liée à celle des animaux, des plantes et des écosystèmes (« One health »)
ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Assurer l'éducation alimentaire de la jeunesse, et valoriser les métiers, les parcours et les formations initiales et continues des filières agricoles, agroalimentaires, forestières et halieutiques.
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Assurer une représentation plus importante des femmes dans les filières agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, et veiller à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des femmes et à leur accès aux facteurs de production, en particulier dans les pays les plus vulnérables.
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	L'eau est essentielle, en quantité et qualité pour l'agriculture dans un contexte de changement climatique pour répondre à la demande croissante de produits agricoles Elle est aussi indispensable à l'alimentation.
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	L'agriculture constitue un secteur clé par sa capacité à mobiliser sa biomasse pour la production de biens non alimentaires en substitution de produits d'origine fossile, et utilise de l'énergie dans la production et la transformation
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Les secteurs agricoles, halieutiques, agroalimentaires et forestiers contribuent pour une part importante au développement économique des territoires et des filières (ils sont générateurs de richesse en termes de valeur ajoutée et d'emploi, en amont et en aval, dans une logique de double performance économique et environnementale).

ODD concerné	Nature ou enjeu de la relation avec l'ODD 2
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	La sécurité alimentaire mondiale nécessite des infrastructures routières et portuaires adaptées aux échanges de denrées alimentaires. Le développement des infrastructures numériques pour stimuler l'innovation agricole permet de diffuser la connaissance et de désenclaver les territoires partout dans le monde.
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	La réduction des inégalités passe par une amélioration de l'accès à l'alimentation de qualité pour tou-te-s
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	La sécurité alimentaire de la population mondiale, qui est en majorité urbaine, nécessite un approvisionnement et une logistique résiliente et durable.
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	Mettre sur le marché des produits de qualité, avec une bonne information des consommateur-riche-s, intégrer dans les modes de production la lutte contre le gaspillage et s'inscrire dans une démarche favorisant l'économie circulaire et l'amélioration environnementale du secteur.
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	<p>Dans le cadre de l'Agenda de l'action pour le climat lancé en amont de la COP21, des initiatives internationales ont été mises en œuvre en matière d'agriculture, y compris l'élevage, et de sécurité alimentaire.</p> <p>Exemple : lancement par la France de l'initiative « 4 pour 1000 ; des sols pour la sécurité alimentaire ».</p>
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<p>L'océan est un facteur de sécurité alimentaire mondiale. Une pêche durable y contribue directement (les poissons représentent 16,6 % des apports en protéines animales de la population mondiale).</p> <p>Une agriculture durable contribue à prévenir et réduire la pollution marine provenant des activités terrestres.</p>
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<p>La préservation des écosystèmes agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation et contre la déforestation permettent de concilier les fonctions productives et environnementales.</p> <p>L'agroécologie favorise la biodiversité dans des systèmes d'agriculture et d'élevage diversifiés et les rend plus résilients face aux risques sanitaires et climatiques.</p>
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	La sécurité alimentaire et donc l'agriculture et la pêche durables sont stratégiques pour la paix dans le monde
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	Participation active de la France aux travaux du CSA notamment, et aux autres instances internationales traitant des questions d'agriculture durable et de sécurité sanitaire.

